CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Rapport d'activité 2018

Approuvé par la Conférence des OING le 10 avril 2019

Table des matières

Une nouvelle année – un nouveau départ 2

I. Droits humains 3

1. Contribution à la réforme du Système d'application de la Convention des droits de l'homme..3

2. Protection des défenseurs des droits humains 4

3. Construction d'une société inclusive et protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels et économiques 5

4. Situation des personnes LGBTI dans les États membres du Conseil de l'Europe..... 6

5. Contributions aux comités directeurs et groupes de rédaction..... 6

II. Démocratie 7

1. Participation à la prise de décision et la vie démocratique 7

2. Promotion du désir commun de citoyenneté européenne..... 8

3. Contribution des femmes à la paix et à la démocratie 9

4. Contributions aux comités directeurs et groupes de rédaction..... 10

III. Liberté d'association et Etat de droit 11

1. Avis et études juridiques 11

2. Visites d'information dans les pays membres..... 12

IV. Approches intégrées..... 13

1. Egalité 13

2. Jeunesse 14

3. Migration 15

V. Gouvernance interne..... 15

VI. Les interactions avec les autres institutions du Conseil de l'Europe 17

En conclusion – le mot de la Présidente 18

Annexes 20

Rapport d'activité de la Commission des droits humains 20

Rapport d'activité de la Commission Education et Culture..... 24

Rapport d'activités de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux 28

Rapport d'activité de la Vice-président de la Conférence des OING en charge de l'égalité 32

Rapport d'activité relatif à l'approche intégrée de la jeunesse 40

Liste des comités intergouvernementaux et autres structures où la Conférence des OING est représentée.....43

Une nouvelle année – un nouveau départ

L'année 2018 a commencé par l'élection du Bureau en janvier, complétant la composition de la Commission permanente pour 2018- 2021 et permettant ainsi un « nouveau départ » (les Présidents et Vice-Président.e.s des Commissions thématiques avaient été élu.e.s en juin 2017).

La Commission permanente a élaboré le Plan d'action triennal (2018-2021), adopté par la Conférence des OING en juin 2018. Le Plan d'action a été élaboré en plusieurs étapes.

Tout d'abord, les commissions thématiques ont tenu une réunion de consultation en janvier 2018 avec leurs OING membres, ceci permettant d'identifier les axes prioritaires et les groupes de travail qui s'y rattachent pour chacune des trois commissions. La consultation a permis aux commissions thématiques de finaliser les feuilles de route adoptées pour la plupart pendant la même session.

Les expériences des années précédentes ont montré qu'il semblait souhaitable de limiter le nombre de groupes de travail actifs simultanément, afin de proposer un cadre et un suivi satisfaisants, et ce, en veillant à un renouvellement successif de ces groupes en fonction des nouvelles priorités. La formule consistant en 3 groupes spécifiques +1 un groupe transversal par commission a été adoptée.

Les groupes de travail transversaux proposés par la Commission permanente en octobre 2017 sont une nouveauté de ce mandat visant à renforcer la transversalité entre les commissions thématiques. Afin de compléter cette structure, trois approches intégrées ont été identifiées (égalité, jeunesse, migration), afin d'inciter, obliger la Conférence à tenir compte de ces trois perspectives dans l'ensemble de ses activités. En tenant compte des deux sessions dans l'année, la structure semble ambitieuse, mais nous croyons qu'elle permettra de donner une impulsion à des processus et résultats de travail cohérents, lisibles et bénéfiques pour la société civile en Europe et pour le Conseil de l'Europe.

Le Plan d'action comporte 5 objectifs prioritaires :

- Renforcer la liberté d'association et des droits associés et contribuer à la sécurité démocratique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- Observer et renforcer la participation civile au sein du Conseil de l'Europe et au sein des États membres ;
- Contribuer à la construction des sociétés inclusives et protéger et promouvoir l'accès des personnes vulnérables aux droits économiques et sociaux et aux droits culturels ;
- Contribuer à l'épanouissement de l'identité culturelle européenne ;
- Poursuivre le développement du processus de renforcement institutionnel de la Conférence des OING afin de répondre de manière pertinente à l'évolution institutionnelle du Conseil de l'Europe et des défis géopolitiques actuels.

Afin d'opérationnaliser les approches intégrées, deux cellules de veille ont été créées, l'une portant sur l'égalité des genres, l'autre sur la migration. Une feuille de route pour la participation des jeunes a également été adoptée par la Conférence des OING, confirmant que la participation aux travaux de la Conférence est déterminante pour garantir sa représentativité et sa durabilité.

Ce rapport d'activité présente les activités réalisées en 2018 d'une manière non exhaustive. Il est structuré selon trois domaines d'activités du Conseil de l'Europe, afin de montrer une contribution directe de la Conférence à certaines priorités du Conseil de l'Europe. Il convient de souligner que certains groupes de travail ont commencé à se réunir en avril ou en juin. Le travail en cours n'a pas encore donné d'accomplissements formalisés.

Les capacités de renouvellement d'une organisation témoignent de sa vitalité et de sa durabilité. En 2017, suite à l'évaluation du maintien ou non du statut participatif de chaque OING, environ 50 d'entre elles ont perdu ce statut alors que 19 nouvelles OING l'ont acquis. En 2018, 9 nouvelles OING rejoignent la Conférence. Il appartient à toutes les parties prenantes d'engager les nouveaux membres dans les activités courantes de la Conférence des OING. Pour cela, en plus de la bonne volonté, nous devons toujours renforcer nos efforts en communication interne et externe.

La Commission permanente a travaillé sur les objectifs de la communication interne et externe (voir Carnet de bord de la Commission permanente du 23 avril 2018) dont le Bureau sera en charge. Cette année, les travaux préparatoires ont commencé visant à élaborer une *newsletter* trisannuelle, à l'attention des membres et des partenaires de la Conférence des OING et un *pool* d'experts pouvant être sollicités dans les activités de la Conférence des OING. Le Bureau, avec le soutien financier d'OING-Service, a pu offrir à toute la Commission permanente, un domaine spécifique permettant à chaque membre et à chaque entité d'avoir une adresse de courriel dédiée à la Conférence des OING.

Une dernière nouveauté : la Conférence des OING a décidé de réorganiser son calendrier des sessions. En juin 2018, ses membres ont décidé d'avoir une session en avril conjointement avec celle de l'Assemblée parlementaire et une session en octobre conjointement avec la session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Cette décision est motivée par la volonté de renforcer la collaboration horizontale avec les élus locaux et régionaux sur un certain nombre de sujets. La session d'hiver qui avait habituellement lieu en janvier a été suspendue pour des raisons techniques liées au travail de préparation de la session rendu difficile en raison de la fermeture du Conseil de l'Europe en décembre.

I. Droits humains

En janvier 2018, la Conférence des OING a adopté la Résolution sur l'utilisation de l'expression « Droits humains » au lieu de « Droits de l'Homme » au sein de la Conférence des OING. Ce changement s'inscrit dans une volonté d'adopter, en français, l'approche terminologique la plus inclusive possible, qui reflète en réalité l'approche générale de la Conférence des OING au sujet de l'égalité. Le changement a été accueilli positivement, notamment par la Ministre de la Justice de la France qui a pu notifier son intérêt dans la correspondance établie par la Vice-présidente de la Conférence des OING.

1. Contribution à la réforme du Système d'application de la Convention des droits de l'homme

Depuis l'initiation de cette réforme et tout au long des Conférences intergouvernementales de Haut Niveau (Interlaken (2010), Izmir (2011), Brighton (2012), Oslo (2013), Bruxelles (2015) et cette année à Copenhague), la Conférence des OING a activement participé et contribué aux déclarations visant à identifier les manières de garantir l'efficacité du système de la Convention à long terme. Le 6 février, le Président de la Commission des droits humains a représenté notre Conférence à une consultation de la société civile organisée par le gouvernement danois. En mars 2018, une prise de position a été publiée et transmise aux membres du Comité directeur pour les droits de l'homme, ainsi qu'à la présidence danoise du Comité des ministres et à toutes les représentations permanentes des États membres. En avril 2018, la Conférence des OING a été représentée par sa Présidente et le Président de la Commission des droits humains à la Conférence de Haut Niveau organisée par le Danemark durant laquelle la Déclaration de Copenhague a été adoptée. Dans son intervention, la

Présidente a insisté sur l'importance du droit de recours individuel, sur l'indivisibilité, l'interdépendance et l'universalité des droits fondamentaux dans toutes les situations et dans tous les États membres.

Le dialogue politique a été poursuivi lorsque le Président de la Commission des droits humains a représenté notre organisation à la Conférence d'experts de haut niveau organisée par le Ministère de la Justice du Danemark (31 octobre - 2 novembre 2018) à Kokkedal. Il a apporté une contribution au sujet de la construction d'une culture commune des droits de l'homme et en particulier en ce qui concerne la position des ONG dans le processus de mise en œuvre.

2. Protection des défenseurs des droits humains

Cette année, la Commission des droits humains a été particulièrement sensible aux questionnements liés à l'efficacité des mécanismes de protection existants pour les défenseurs des droits de l'homme, y compris au sein du Conseil de l'Europe. Pour initier un débat à ce sujet, un événement en marge de la session, intitulé « Défenseurs des droits de l'Homme dans la sphère du Conseil de l'Europe : défis actuels et nouvelles réponses" a été organisé par la Commission et sponsorisé par Egidijus Vareikis, parlementaire (LT, PPE), Rapporteur sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe. La réflexion sur les défis actuels et les solutions possibles a été poursuivie à la fin de l'année lorsque la Présidente de la Conférence et le Président du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG ont été invités à contribuer à la table ronde organisée par la Commissaire aux droits de l'homme à Helsinki en décembre 2018.

Un débat plus concret, car se référant aux situations particulières des défenseurs comme Afgan Mukhtarli, Mehman Huseynov, Intigam Aliyev, Lyudmyla Kozlovska, Oleg Sentsov, Oyub Titiev et Yuri Dmitriev a été soutenu par la Commission des droits humains et la Présidente de la Conférence. Un évènement sur le rétrécissement de l'espace civique et la persécution des défenseurs des droits humains a été organisé par l'Institut pour la Liberté et Sécurité des Journalistes sponsorisé par la parlementaire Olena Sotnyk, (Ukraine, ALDE), rapporteure sur les restrictions des activités des ONG au sein de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La question du *monitoring* démocratique effectué par les ONG qui se veulent être les gardiennes de l'Etat de droit fait l'objet des thématiques de la Commission des droits humains qui avance dans l'objectif de former les OING aux outils méthodologiques permettant de mettre en place ce type d'activité (analyser, observer et vérifier la situation). Deux questions guident cette activité : les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ont-elles une obligation morale de signaler les violations manifestes des droits humains et de l'état de droit ? Si c'est le cas, - quelles conséquences cette obligation devrait-elle avoir sur le programme d'activité de la Conférence des OING et du Conseil de l'Europe dans son ensemble afin de créer un environnement propice à la contribution des OING aux mécanismes du *monitoring* au sein du Conseil de l'Europe.

Selon la plateforme pour la protection des journalistes du Conseil de l'Europe (qui peut être considérée comme constituant une branche spéciale des défenseurs des droits de l'homme), à la fin de l'année 2018, dans les 47 États membres, quatre journalistes ont été tués en raison de leur activité professionnelle, 128 journalistes se trouvent actuellement en détention, 17 cas d'impunité ont été recensés pour homicide de journalistes et en tout 138 violations sérieuses de la liberté des médias ont été recensées. C'est dans ce contexte que le groupe de travail sur la Liberté d'expression et media de la Commission des droits humains a été sollicité pour contribuer au synopsis et au guide de référence sur la base du cadre législatif de la liberté des médias et de la situation générale des journalistes du Conseil de

l'Europe. La contribution de ce groupe est aussi recherchée dans le cadre de la contribution de la Conférence des OING au Forum Mondial pour la Démocratie 2019 dont la thématique sera très probablement « Information et démocratie ».

3. Construction d'une société inclusive et protection de l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux, culturels et économiques

Pour marquer la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, le 17 octobre 2018, le groupe transversal « Pauvreté » de la Conférence des OING a organisé une session de travail autour de l'article 31 de la Charte sociale européenne qui stipule que toute personne a droit à un logement. Le séminaire a été ouvert par Eliane Chemla, Rapporteure Générale du Comité européen des Droits sociaux qui a souligné que « pour préserver la vie des familles et l'avenir des enfants, pour éviter de précariser les populations particulièrement vulnérables, habiter un logement de qualité et adéquat est une condition centrale. » L'événement a été mené avec un soutien du département de la Charte sociale européenne, représentée par Odeta Kumbaro-Bianku. Compte tenu du nombre très restreint des États qui ont ratifié l'article 31 de la Charte, les experts et les participants ont insisté sur la nécessité que les OING et les ONG nationales poursuivent le plaidoyer et leurs actions de terrain en faveur d'un accès à un logement décent pour tous. Sur la base des travaux et propositions du séminaire, un projet de recommandation est en préparation sur le droit à un logement décent pour tous.

L'accès aux droits sociaux, culturels et économiques de tous est également une préoccupation de plusieurs groupes de travail au sein de la Commission éducation et culture. La Commission éducation et culture s'engage pour la diversité culturelle au travers des travaux des groupes "Cités interculturelles" (sous-groupes : « La Ville de demain » ; « Combattre l'anxiété et l'exclusion dans les villes » ; « Pédagogie inclusive au cœur des cités interculturelles : inventer de nouveaux chemins ») et « Europe du patrimoine et de la création ». Le groupe de travail « Éducation tout au long de la vie » apporte sa contribution pour favoriser un accès à l'éducation et à la formation pour tous. La Commission a rencontré David Lopez, président de Lifelong Learning Platform, un échange qui a permis de mieux cerner les enjeux de cette thématique. Le groupe de travail a bénéficié également d'une initiation à l'utilisation de la boîte à outils du Conseil de l'Europe pour l'intégration linguistique des migrants.

En octobre 2018, la présidente de la Commission éducation et culture a participé, au nom de la Conférence des OING, au séminaire organisé par le Réseau européen d'action sociale (ESAN) sur la Pauvreté et la précarité des étudiants.

Suite au Sommet social de l'Union européenne à Göteborg, le Comité de coordination de la Conférence des OING pour le Processus de Turin de la Charte sociale européenne a organisé une session de travail les 29-30 novembre 2017 à Bruxelles. Cet échange a permis d'initier une Recommandation relative à la proclamation du socle européen des droits sociaux, adoptée par la Conférence des OING à sa session de janvier 2018. Ce document engage la Conférence des OING à veiller à la mise en application du Socle européen des Droits sociaux et au renforcement des liens de l'UE avec la Charte sociale européenne révisée.

Une formation sur la Charte sociale européenne a été proposée aux OING par le Comité lors de la session de juin 2018. Elle s'est déroulée avec la participation de fonctionnaires du Service de la charte et des OING ayant déjà présenté des réclamations collectives. Environ 70 représentants d'OING ont pu en bénéficier. Lors de la même session, une présentation

de l'utilisation de Charte sociale européenne comme un point d'appui pour l'égalité entre les femmes et les hommes et plus spécifiquement permettant d'agir contre les inégalités salariales a été proposée par la Vice-Présidente de Conférence en charge d'égalité.

4. Situation des personnes LGBTI dans les États membres du Conseil de l'Europe

Suite au communiqué publié en novembre 2017, exprimant l'indignation face à l'interdiction de tout rassemblement organisé par des groupes de défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexes (LGBTI) à Ankara en Turquie, la Vice-Présidente en charge de l'égalité a organisé un débat sur l'évolution de la situation des personnes LGBTI au sein des États membres du Conseil de l'Europe. L'OING ILGA Europe et le Forum européen des groupes chrétiens LGBT, la Vice-Présidente du Comité d'égalité et anti-discrimination, le Rapporteur général sur LGBTI de l'APCE, ainsi que les représentants du Bureau de la Commissaire aux droits de l'Homme et du Secrétariat général ont apporté leur expertise. Les discussions se sont conclues par le constat d'une évolution négative de la situation dans 23 États d'Europe avec une forte tendance conservatrice, ainsi qu'un discours politique discriminant visant à ne pas prendre en compte des crimes et actes haineux dont ceux commis envers les personnes LGBTI.

5. Contributions aux comités directeurs et groupes de rédaction[1]

Durant ce biennium, le Comité directeur pour les droits de l'homme a créé plusieurs groupes de rédaction auxquels les représentants de la Conférence des OING ont contribué activement. Le groupe CDDH-INST a terminé son mandat avec une Recommandation (CM/Rec(2018)11) aux États membres, adoptée par le Comité des ministres en novembre dernier visant à rappeler la nécessité de prendre des mesures effectives en vue de protéger l'espace dévolu à la société civile. Les États membres et les OING de la Conférence sont également appelés à assurer une large diffusion de cette recommandation auprès des autorités compétentes et des parties prenantes, y compris, le cas échéant, à effectuer la traduction dans leur langue nationale. Lors du séminaire organisé par le CDDH en vue de clôturer ce travail, la Présidente de la Conférence a rappelé la nécessité de suivi et de la mise en application concrète de cet instrument dont la valeur et la portée juridique sont essentielles.

Le Comité de Bioéthique du Conseil de l'Europe a sollicité la Présidente de la Conférence des OING pour obtenir l'avis de la Conférence sur le bienfondé du Projet de Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'homme et la biomédecine, dite Convention d'Oviedo, notamment en ce qui concerne la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires. Une consultation via un questionnaire en ligne a été mise en place. Les 29 réponses des OING obtenues ont été analysées et suivies d'une restitution aux contributeurs et au Comité directeur des droits de l'homme.

Le coordinateur du Comité de Coordination de la Conférence des OING pour le Processus de Turin sur la Charte sociale européenne représente la Conférence des OING auprès de la Plateforme collaborative CoE-FRA-ENHRI-EQUINET sur les droits sociaux et économiques. Cette année deux réunions de la plateforme portaient entre autres sur la question du droit au logement, réflexion qui a été incluse dans le séminaire organisé par la Conférence à l'occasion de la journée de lutte contre la pauvreté. La Conférence, à travers son

[1] *Ici sont mentionnés seulement les comités ou les groupes de rédaction dont la participation a fait l'objet d'une contribution spécifique. Pour connaitre l'ensemble des comités auquel la Conférence des OING est représentée, vous êtes prié.e.s de regarder la liste en annexe de ce rapport.*

représentant a fait une contribution intitulée « la voix de la société civile dans la lutte contre la pauvreté ».

II. Démocratie

Un événement marquant a été organisé le 19 septembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie par la Direction générale de la démocratie et la Conférence des OING. Le débat intitulé : La Démocratie & "Le Peuple", dont le ton a été donné par Yascha Mounk[2] avait comme objectif de chercher les principaux remèdes aux tendances antilibérales qui mettent à mal la démocratie, les institutions démocratiques fondées sur les droits humains individuels, la participation civique à la prise de décision publique et à l'État de droit. Une attention particulière a été portée à la récente mobilisation de la société civile en Hongrie, Pologne, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Irlande, et en Arménie.

L'année 2018 a été aussi marquée par l'événement majeur visant à mettre en œuvre les engagements des États pour la protection du climat. Le groupe de travail transversal « Cohésion sociale » cordonné par la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux (DCSEM) a initié une Recommandation sur 'changement climatique et droits humains' en vue de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP24) qui se tiendra à Katowice, en Pologne, du 3 au 14 décembre 2018. Elle a été adoptée par la Commission permanente et diffusée par les membres du groupe lors de l'évènement.

1. Participation à la prise de décision et la vie démocratique

En septembre 2018, la Conférence des OING avec le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO)[3] ont organisé une session thématique intitulée « Europe des citoyens : comment promouvoir la pleine participation des citoyens aux affaires publiques, en explorant les défis de la démocratie numérique et en engageant les groupes sociaux polarisés » durant le Forum des droits fondamentaux, organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) à Vienne. C'était une occasion pour la Conférence des OING de renforcer son partenariat aussi bien avec le PGO qu'avec la FRA. Dans le contexte de l'affaiblissement de la confiance sociétale dans les gouvernements et dans les institutions démocratiques, les représentants du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, des États membres et la société civile ont identifié les facteurs favorisant une participation inclusive aux affaires publiques ainsi que les canaux de participation civique qui doivent être maintenus à travers toute transition politique. La session a permis également aux praticiens et aux experts de différents pays de partager leurs expériences d'initiatives qui ont favorisé la participation civique.

L'impact du développement des nouvelles technologies sur la démocratie a déjà été prouvé par les experts, mais aussi par les expériences positives et négatives dont actuellement l'opinion publique est imprégnée. Face à ce défi, le groupe de travail transversal « Citoyen numérique » coordonné par la Commission éducation et culture a choisi de traiter des enjeux

[2] Yasha Mounk est Maître de conférences à l'Université de Harvard. Auteur du livre « Le peuple contre la démocratie » aux éditions de l'Observatoire.

[3] C'est une organisation multilatérale, lancée en 2011, regroupant les États membres, les experts et la société civile visant à promouvoir la transparence de l'action publique, la participation, en faisant notamment levier sur le numérique et les nouvelles technologies.

du numérique du point de vue du citoyen, en termes d'éducation, de droits humains et de démocratie et d'adopter une approche proactive et prospective quant à l'avenir de la citoyenneté numérique.

Le groupe de travail sur la participation aux décisions démocratiques de la Commission DCSEM a également été associé aux activités de la Division de la société civile visant la promotion des Lignes directrices sur la participation civile au processus décisionnel. Dans ce contexte, la contribution spécifique du groupe porte sur la participation des groupes vulnérables, permettant ainsi de faire des liens avec d'autres groupes de travail existants au sein de la Conférence des OING, notamment sur celui sur la Pauvreté ou celui sur la prévention de la corruption, dont l'un des axes porte sur l'accès à l'information. Le groupe tient à assurer un contact étroit avec les groupes voisins afin d'éviter les doublons et de favoriser une synergie entre les différents travaux.

Les membres du groupe de travail "Prévenir la corruption en impliquant la société civile" ont estimé qu'ils peuvent travailler en complémentarité avec le Groupe de travail sur l'éthique publique établie au sein du Comité européen pour la gouvernance et la démocratie (CDDG) et contribuer avec des exemples concrets visant à prévenir la corruption, établir une culture de l'éthique publique et la mise en œuvre de mesures pour assurer des actions efficaces. En 2018, les membres du Groupe de travail ont établi des contacts avec des associations et des experts travaillant dans le domaine de l'éducation pour la prévention de la corruption à Malte, en Espagne, Roumanie, Allemagne, Ukraine et Pologne. Ce travail sera poursuivi afin d'identifier dans chacun des pays des ONG actives dans le domaine de l'éducation pour prévenir la corruption et partager les exemples les plus réussis avec tous les membres de la Conférence des OING.

A la lumière des nouvelles Lignes directrices sur la participation civile, adoptées par le Comité des ministres en septembre 2017, le Code de bonne pratique pour la participation civile doit être actualisé. La Commission permanente a adopté le mandat du groupe de rédaction en charge de ce travail, coordonné par l'un des Vice-Présidents de la Commission DCSEM. Compte tenu de la Résolution 385 (2015) intitulée « Développer la participation active des citoyens par un partenariat avec la société civile (), adoptée par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux le 30 septembre 2015, cette actualisation devrait, selon la Commission permanente, se faire dès le début avec le Congrès. Une première réunion conjointe a eu lieu en fin d'année préparant un plan de travail et un calendrier en vue de cette actualisation. Le contenu du Code nécessite une mise à jour éditoriale. La tâche principale sera de fournir une boîte à outils avec 10 exemples de bonnes et de mauvaises pratiques pour aider à la mise en œuvre du Code.

2. Promotion du désir commun de citoyenneté européenne

La Commission éducation et culture travaille sur la rédaction d'une définition multiperspective moderne de l'identité culturelle européenne, prenant la forme d'un Livre blanc, à la suite du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Une première consultation a été organisée dans ce sens lors de la session de juin avec huit experts et ambassadeurs européens. Le dialogue avec les OING alimentera les travaux entrepris.

Le groupe de travail" Cités interculturelles" a créé une sous-thématique sur la Ville de demain afin notamment de concevoir comment les cités peuvent être organisées pour davantage impliquer les citoyens dans la vie démocratique. Quelles actions la société civile peut-elle entreprendre dans le cadre du projet des villes interculturelles du Conseil de l'Europe pour éliminer la pauvreté, maintenir la cohésion sociale, la vie privée, être inclusive, défendre l'identité et les valeurs de l'Europe ?

Le groupe de travail « Europe du patrimoine et de la création » souhaite souligner les intérêts du patrimoine européen (matériels et immatériels) afin de promouvoir les valeurs européennes. Il s'appuie pour cela sur le programme des itinéraires culturels. En outre, un sous-groupe de travail prendra en charge la réflexion sur l'enseignement de l'histoire, respectant ainsi les priorités du Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP).

3. Contribution des femmes à la paix et à la démocratie

« La contribution des femmes à la paix mondiale dans la mise en oeuvre la Résolution 1325 des Nations Unies sur 'femmes et paix et sécurité » a fait l'objet d'un évènement organisé en marge de la session de l'APCE, par le groupe de travail « Perspectives de genre dans le processus politique et démocratique » de la Commission Démocratie, Cohésion Sociale et Enjeux Mondiaux (DCSEM) et la délégation parlementaire de Finlande auprès du Conseil de l'Europe. L'évènement s'est concentré sur la situation en Syrie et à Chypre, deux territoires traversés par le conflit même si de nature différente. Chypre, la Grèce et la Turquie sont membres du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) traite également de la situation en Syrie par le biais de sa commission des affaires politiques et de sa sous-commission du Moyen-Orient. L'événement a eu pour objectif de présenter aux politiciens la contribution des femmes chypriotes et syriennes, leurs recommandations et leurs attentes, leurs souhaits, leurs revendications et leurs priorités. En ce qui concerne Chypre : en janvier 2017, les femmes chypriotes de toute l'île ont formulé dans une déclaration adressée aux négociateurs leur volonté de faire figurer leurs souhaits, demandes et priorités dans l'accord de paix et dans la nouvelle constitution afin de garantir une solution durable. En ce qui concerne la Syrie : les femmes syriennes se sont organisées à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie depuis les toutes premières étapes du conflit actuel. Dès le début, elles ont appelé la communauté internationale à inclure leurs voix dans les efforts de paix. Par cet événement, la Conférence des OING a contribué à porter la voix de ces femmes, qu'elles soient parlementaires ou militantes. Cet événement a été initié et coordonné par Anje Wiersinga qui clôturé sa contribution en tant que coordinatrice du groupe. Nos remerciements chaleureux lui sont adressés pour son engagement incessant en faveur de l'égalité et de la démocratie au long des dernières années.

Au cours de cette année, un deuxième apport de la Conférence des OING qui a contribué à relever le défi de l'égalité a été le Laboratoire 7 du Forum Mondial de la Démocratie intitulé "Une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur économique mènera-t-elle à une plus grande égalité politique ?". Ce lab a été sponsorisé par la Conférence des OING, soutenu par le département du Bas-Rhin et modéré par la Vice-Présidente de la Conférence des OING en charge de l'égalité. Trois initiatives ont été présentées[4] dans le Lab visant à sensibiliser le monde du travail aux questions d'égalité de trois manières différentes, l'une provient de l'État, la deuxième part de la base et la troisième vient d'un réseau de femmes cadres dans les entreprises scientifiques et technologiques. La discussion a montré l'urgence de mettre en place des structures efficaces dans les entreprises pour permettre le coaching et le tutorat dans un cadre adapté, dépassant les clivages habituels de relations de travail.

[4] *"Talent naar de top" présentée par « Talent to the Top foundation » de Pays-Bas propose aux entreprises une charte visant à modifier les méthodes de travail et les règles internes. La deuxième initiative, Fearless Futures, du Royaume-Uni, répond à des questions personnelles telles que l'homophobie et le racisme, afin de sensibiliser davantage à l'inégalité grâce à une formation renforçant une communauté d'expériences centrées sur la lutte pour l'égalité. La troisième initiative "Le Cercle Inter'Elles", le réseau des réseaux, travaillant l'articulation vie privée/vie professionnelle.*

4. Contributions aux comités directeurs et groupes de rédaction[5]

Il convient de souligner que l'activité de nos représentants au sein des comités directeurs relevant du champ de la Démocratie a été très soutenue cette année. Ceci peut s'expliquer notamment par la pluralité thématique, mais aussi par le fait que le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a modifié son fonctionnement en établissant plusieurs groupes de travail. On note également que nos représentants à ces groupes de travail sont eux-mêmes en charge du travail collectif mené au sein de la Commission Démocratie, Cohésion Sociale et Enjeux Mondiaux et de la Commission Éducation et Culture.

- *Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)*

Le Vice-Président de la Commission Démocratie, Cohésion Sociale et Enjeux Mondiaux (DCSEM) est membre du Bureau élargi du CDDG au titre de la Plate-forme d'acteurs du Conseil de l'Europe sur la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local. Le groupe de travail sur la participation aux décisions démocratiques, qu'il coordonne, a contribué à la révision de la Recommandation du Comité des ministres (REC(98)12) sur le contrôle de l'action des collectivités territoriales. Le nouveau document identifie trois formes de contrôle : le contrôle administratif, le contrôle financier et le contrôle démocratique. Un chapitre entier est consacré à la définition et à la mise en œuvre du contrôle démocratique exercé par les citoyens ainsi que par les élus. L'accent a été mis sur la transparence, en particulier sur l'accès à l'information pour que les citoyens puissent exercer un contrôle démocratique. Le document a été approuvé par la réunion plénière du CDDG en novembre et sera transmis au Comité des ministres.

La Conférence des OING contribue également au groupe de travail du CDDG sur l'éthique publique. La Conférence y est représentée par le coordinateur du groupe de travail intitulé "Prévenir la corruption en impliquant la société civile". De même pour le groupe de travail sur la démocratie numérique du CDDG où le coordinateur du groupe transversal « Citoyen numérique » a été nommé pour représenter la Conférence.

- *Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)*

La présidente de la Commission éducation représente la Conférence des OING à ce comité. Afin de renforcer la présence de la Conférence, elle a été élue observatrice représentant les ONG au sein du bureau du Comité Directeur pour les Politiques et Pratiques Éducatives (CDPPE) du Conseil de l'Europe, pour un mandat de deux ans au cours desquels elle défendra plus avant les positions de la société civile. Les documents essentiels et utiles pour le travail de la Commission éducation et culture sont diffusés sur la plateforme de travail collaboratif Loomio. Un compte rendu général sur les activités du CDPPE pour l'année 2018 est diffusé aux OING par la Conférence des OING. En octobre, l'enquête « Politiques et requis linguistiques pour les migrants » du CDPPE a été diffusée auprès de tous les membres de la Conférence des OING.

- *Le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)*

La Conférence des OING y est représentée par la présidente de la Commission éducation et culture qui a participé à la réunion annuelle du CDCPP, au cours de laquelle elle a promu les actions de la Conférence des OING et de la Commission éducation et culture. A la suite de son intervention, le ministère de la culture français a incorporé dans son agenda officiel la session de la conférence de juin 2018, ce qui a permis d'accroitre la visibilité de la

[5] *Ici sont mentionnés seulement les comités ou les groupes de rédaction dont la participation a fait l'objet d'une contribution spécifique. Pour connaitre l'ensemble des comités auquel la Conférence des OING est représentée, vous êtes prié.e.s de regarder la liste en annexe de ce rapport.*

Conférence. Les priorités du CDCPP ont été intégrées dans les activités du groupe de travail Europe du patrimoine et de la création. Un compte rendu général sur les activités du CDPPE pour l'année 2018 est diffusé aux OING par la Conférence des OING.

III. Liberté d'association et Etat de droit

En avril 2018, les nouveaux membres du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG ont été nommés par le Bureau de la Conférence. L'appel à candidatures lancé en février a donné lieu à environ cent soixante candidatures (toutes de très haut niveau) pour quinze places. Les membres du Bureau, assistés par le Président du Conseil d'experts et le Secrétariat ont appliqué des critères transparents relatifs à la double expertise requise (juridique et celle relevant de la connaissance du secteur de la société civile), des capacités linguistiques en anglais, de la diversité géographique et dans la mesure du possible d'égalité de genre[6].

Cyril Ritchie qui assurait la présidence de ce Conseil depuis sa création (2008) a terminé son mandat et a été nommé Président honoraire et reste impliqué dans les activités du Conseil. Nos remerciements chaleureux vont à l'égard de Cyril Ritchie pour sa contribution, sa guidance et son expertise en tant que Président.

En juin, Jeremy Mc Bride, étant nommé Président du Conseil d'experts a succédé à Cyril Ritchie. En juin également, le mandat du Conseil d'experts a été légèrement amandé en donnant la possibilité au Président de la Conférence des OING, après consultation du Président du Conseil d'experts, de désigner une personne pour exercer les fonctions d'un membre démissionnaire pour le reste de son mandat. Il a également ouvert la possibilité au Président de la Conférence des OING de désigner, à la demande du Président du Conseil d'experts, des membres ad hoc pour un mandat d'un an maximum lorsque cette nomination présente un intérêt pour une activité particulière entreprise par le Conseil d'experts.

Le Conseil d'experts dans sa composition actuelle a eu sa première réunion en septembre 2018. Il convient de rappeler l'engagement particulier du Conseil d'experts au cours de son précédent mandat à l'égard d'Intigam Aliyev, emprisonné au cours de son mandat au sein du Conseil d'experts, avocat des droits humains et président fondateur de l'ONG de l'éducation juridique en Azerbaïdjan. Reconnaissant ce fait et sa nouvelle candidature portée par *Human Rights House Foundation*, le Bureau de la Conférence a attribué à Intigam Aliyev (qui reste toujours forcé à ne pas quitter le territoire national) un statut spécial d'observateur au sein du Conseil d'experts. Nous avons eu le grand plaisir d'apprendre qu'Intigam Aliyev a accepté cette fonction, l'accord donnant ainsi la possibilité d'une collaboration soutenue.

1. Avis et études juridiques

Le Conseil d'experts sur le droit des ONG a élaboré un avis sur la compatibilité du projet d'amendements à la loi serbe sur l'accès à l'information d'utilité publique avec les normes internationales et les meilleures pratiques en matière de liberté d'association. La principale préoccupation exprimée dans l'avis portait sur les obligations de divulgation qui

[6] *Les membres du Conseil d'experts, 6 femmes et 9 hommes, proviennent des pays suivants : Bosnie et Herzégovine (1), France (1), Irlande (1), Italie (1), Lituanie (1), Pays-Bas (1), Portugal (1), Romanie (1), Russie (1), Serbie (2), "l'ancienne République Yougoslave de Macédoine (1) Royaume-Uni (3), mais résidant aussi en Belgique, Hongrie et Ukraine*

incomberaient aux ONG créées pour mener des activités considérées « d'intérêt public » ou « d'intérêt général ». Il s'agissait de la formulation de certaines dispositions qui auraient pour effet de les intégrer dans la notion d'« autorité publique » (c'est-à-dire une personne morale exerçant des activités considérées comme« d'intérêt général ») même si elles ne recevaient pas de fonds publics. En conséquence, il a été recommandé de préciser certaines dispositions de sorte que (a) la notion de "personnes morales exerçant des activités considérées comme d'intérêt général" ne concerne que les personnes morales qui sont par ailleurs soumises à la loi sur les entreprises , et que b) la notion de «personne morale principalement financée par des autorités publiques» ne concerne qu'un nombre restreint d'associations et d' ONG, créées en vertu d'une loi distincte et directement financées par les autorités publiques mentionnées dans le projet de loi.

En outre, avec la Présidente de la Conférence des OING, le Président du Conseil d'experts a écrit au Représentant permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe pour lui faire part de son inquiétude quant à l'impact sur les ONG des dispositions du projet de loi visant à transposer la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. La préoccupation exprimée concerne le fait que les ONG soient assujetties à d'importantes obligations en matière de communication d'informations qui n'étaient pas nécessaires pour se conformer à la directive. Ceci obligerait les associations et les fondations à consacrer toute leur énergie à la communication de ces informations au détriment de la réalisation de leurs objectifs statutaires. Il a été rappelé par la même occasion que le Comité des ministres dans la Recommandation CM / Rec (2007)14 a clairement indiqué que les activités des ONG constituent une contribution essentielle au développement et à la réalisation de la démocratie et des droits humains, de la vie culturelle et du bien-être social.

Le Conseil d'experts a également publié un recueil de la pratique (compendium) des organes du Conseil de l'Europe - autres que la Cour européenne des droits de l'homme - dont les activités ont d'une manière ou d'une autre porté sur des aspects de la jouissance du droit à la liberté d'association et / ou de la situation des ONG. Le compendium montre clairement que l'approche adoptée par différents organes du Conseil de l'Europe dans la manière dont ils traitent des questions qui concernent les associations et les ONG est assez cohérente. En outre, il montre que les activités et le rôle des associations et des ONG continuent d'être valorisés et vitaux. Dans le même temps, bien que leur existence et leur fonctionnement soient à la fois une manifestation particulière des valeurs du Conseil de l'Europe et un moyen de les concrétiser, il est également évident que les associations et les ONG continuent de faire face à de nombreux défis et obstacles.

Une deuxième étude a été publiée courant du mois de décembre portant sur les normes européennes régissant les obligations de déclaration à imposer aux ONG. L'étude a été publiée avec l'objectif de rappeler les standards dans le contexte actuel où certains États membres ont tendance à imposer des obligations de déclaration trop onéreuses aux ONG. La Conférence des OING espère que l'étude fournira aux États membres, aux ONG et aux autres parties intéressées des indications utiles quant à la portée admissible de l'ingérence d'un État à cet égard.

2. Visites d'information dans les pays membres

Le droit à la participation au processus décisionnel relevant des politiques publiques est un droit associé à la liberté d'association. Comme le stipule la Recommandation CM / Rec (2007)14 dans son chapitre VIII paragraphe 76 « Les mécanismes gouvernementaux et quasi gouvernementaux à tous les niveaux devraient garantir la participation effective des

ONG sans aucune discrimination au dialogue et à la consultation sur les objectifs et décisions de politique publique. Une telle participation devrait permettre d'exprimer librement la diversité d'opinions sur le fonctionnement de la société. Cette participation et cette coopération devraient être facilitées par une divulgation ou un accès approprié à l'information officielle ». C'est à cela que se rattache le mandat que la Conférence des OING s'est donné en établissant les visites d'information dans les pays membres.

En 2018, trois visites ont été réalisées sous la responsabilité de la Présidente de la Conférence des OING avec participation d'un membre du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG et d'un membre de la Conférence. La délégation est accompagnée pendant la visite par le Secrétariat qui prépare la visite avec à la fois une ONG nationale partenaire et la Représentation permanente de l'Etat concerné. En mars 2018, la délégation s'est rendue en « ex-République yougoslave de Macédoine » qui en 2017 est entrée dans une nouvelle dynamique politique, marquée par l'ouverture et le dialogue démocratique entre les autorités publiques et la société civile indépendante. Le rapport de visite a été transmis à la Représentation permanente du pays en vue de commentaires du gouvernement et sera présenté à la session d'avril 2019. En mai, la visite a été organisée au Royaume-Uni et en décembre en Roumanie. En ce qui concerne cette dernière, il s'agissait d'une visite de suivi de la première visite qui avait eu lieu en 2016.

Chacune de ces visites donne l'occasion d'aborder les défis et les réalisations quant à la participation des ONG aux processus décisionnels. Le choix de pays est bien évidemment dicté par les événements de la vie politique et publique qui se sont produits, tout en recherchant une diversité des pratiques.

Il convient de souligner que la visite peut être suivie de réunions d'approfondissement avec les acteurs concernés lorsque la situation nécessite plus d'éclaircissement. Ceci a été le cas pour le Royaume-Uni lorsque la Présidente a dû effectuer une visite supplémentaire d'un jour pour recueillir plus d'informations en vue de la préparation du rapport. Le suivi de visite est également effectué grâce aux collaborations établies avec les ONG nationales ou lors d'échanges informels avec les ONG nationales organisés au Conseil de l'Europe. Les échanges peuvent conduire à des prises de position fortes, parfois en urgence, en l'absence d' autres voies du Conseil de l'Europe à ce moment précis, comme celle prise par la Présidente de la Conférence concernant "L'ensemble législatif T / 333" (2018 STOP Soros Act) du gouvernement hongrois.

IV. Approches intégrées

1. Egalité

En plus des événements présentés précédemment relevant de l'égalité de genre, la Conférence des OING a été représentée par la Vice-Présidente en charge de l'égalité à plusieurs événements et manifestations. Il convient de souligner la conférence ministérielle « Policy for Progress : Ending FGM and Forced Marriage» qui a eu lieu à Londres en novembre clôturant le groupe de rédaction d'un Outil des bonnes pratiques destiné aux États visant à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé qui a été adopté par le Comité des ministres le 13 juillet 2017 et qui permet d'avoir un panorama des législations en vigueur et des pratiques pour lutter contre et éradiquer ces pratiques.

Afin de renforcer et faciliter l'intégration de la perspective de genre dans l'ensemble des activités de la Conférence des OING, le groupe de travail « Perspectives de genre dans le processus politique et démocratique » coordonne entre autres les rapporteurs en égalité des genres pour tous les groupes de travail de la Conférence des OING. Parallèlement, la cellule de veille, coordonnée par la Vice-Présidente de la Conférence, doit conformément à son mandat, avant tout réceptionner des informations sur les bonnes pratiques, des alertes, particulièrement du réseau d'OING agissant sur le terrain dans le spectre thématique concerné et proposer une analyse des informations reçues à la lumière des travaux menés au sein du Conseil de l'Europe et des autres organisations et institutions internationales et européennes notamment à partir des instruments juridiques internationaux s'appliquant à l'égalité des genres.

Le travail impulsé au sein de la Conférence prend l'appui sur trois instances dans lesquelles la Conférence des OING est représentée : la Commission Egalité de Genre du Conseil de l'Europe, la Commission Egalité et Non-Discrimination de l'Assemblée parlementaire et le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul. Ainsi, le travail vise avant tout à contribuer à la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe.

2. Jeunesse

Jusqu'à cette année, la Conférence des OING a eu un seul représentant aux deux instances du Conseil de l'Europe relatives aux politiques de la jeunesse : le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et le Conseil consultatif de la jeunesse, tous les deux se regroupant dans le Conseil mixte sur la jeunesse. La Commission permanente a validé la suggestion du Bureau d'avoir deux représentants, compte tenu du développement de la collaboration et du fait que les réunions de ces comités sont simultanées. La priorité est d'établir une coopération entre les instances de la Conférence des OING qui mènent les travaux thématiques et les groupes de travail prioritaires du Conseil consultatif des jeunes qui sont les suivants : Accès aux droits ; Participation et travail des jeunes ; Sociétés inclusives et pacifiques.

La feuille de route pour la participation des jeunes au sein de la Conférence des OING a été intégrée dans le Plan d'action 2018-2021 de la Conférence des OING. Elle présente des objectifs très concrets à réaliser et à coordonner par les trois personnes du Bureau en charge de cette approche. Pour cela, la première d'un cycle de réunions de travail avec les organisations de la jeunesse dotées du statut participatif a été organisée à Bruxelles.

Cette année, la Vice-Présidente et le Rapporteur en charge de la jeunesse ont participé en tant que conseillers à la consultation organisée par le Département de la jeunesse sur l'agenda 2030 du Conseil de l'Europe pour la jeunesse.

La collaboration déjà bien amorcée durant les quatre dernières années a rendu le partenariat avec le département de la jeunesse du Conseil de l'Europe solide et opérationnel. Ceci s'est manifesté par le fait que pour la première fois la Conférence des OING a été sollicitée comme partenaire, avec le Forum européen de la jeunesse pour organiser une réunion de consultation au sujet de l'impact du rétrécissement de l'espace civique sur les jeunes et leurs organisations. Le débat a été mené avec les représentants des États, d'autres institutions du Conseil de l'Europe, des experts et des ONG concernées. La Conférence des OING a soutenu financièrement l'évènement, en plus de l'implication du Rapporteur dans l'organisation de l'évènement et l'intervention de la Présidente de la Conférence à la session d'ouverture .

3. Migration

Pour renforcer son plaidoyer sur les mesures nécessaires à prendre face aux crises migratoires et post-migratoires, la Conférence des OING se doit de soutenir le travail des ONG et de s'ouvrir davantage à leurs préoccupations. Pour cela, la Commission permanente a créé une cellule de veille dont l'objectif est d'alimenter le travail de toutes les entités de la Conférence, notamment à travers l'analyse des informations recueillies par les OING. Cette action de veille permettra d'intégrer les préoccupations des ONG travaillant auprès des migrants dans l'ensemble des travaux de la Conférence. Toutes les ONG agissant sur le terrain pour la protection et l'accueil des migrants dans les États membres de la Conférence que ce soit à titre principal ou dans le cadre de leur champ d'action spécialisé, peuvent apporter leurs contributions et questionner la Conférence des OING à travers la cellule de veille. Etant plus particulièrement préoccupée par les conditions restreintes des ONG aidant les migrants, la cellule a lancé une consultation auprès des OING afin de connaître leurs besoins et avis sur les actions à entreprendre à l'avenir. Le Vice-Président de la Conférence en charge de la migration et le coordinateur de la cellule suivent ce travail.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe elle-même en tenant compte des tensions et des restrictions pratiquées par certains États membres est en train de préparer deux rapports sur le Code de conduite à tenir par les ONG aidant les migrants. La Présidente de la Conférence des OING, accompagnée par le coordinateur de la cellule de veille, a été invitée à un échange de vues avec la Commission Migration, réfugiés et personnes déplacées de l'APCE. La cellule de veille s'est engagée à suivre la progression du travail sur ce rapport.

Le groupe de travail « Europe du patrimoine et de la création » de la Commission éducation et culture prend en charge la réflexion autour de la culture, l'art et la migration. En juin 2018, un premier événement a été organisé dans ce sens aux côtés de la Cellule de veille migration et en partenariat avec l'association Makers for Change. De nombreuses OING ont assisté au concert donné par un artiste syrien ayant immigré en France, dont l'intention artistique fut de donner à entendre une harmonie mélodique entre musiques européennes et syriennes. Tous furent ensuite invités à échanger sur l'importance de l'implication de la Conférence dans les enjeux liés à la migration. Le groupe de travail « Éducation tout au long de la vie » prend, quant à lui, la responsabilité de diffuser auprès des OING les dispositifs éducatifs à destination des migrants mis en place par le Conseil de l'Europe, tout en s'engageant à faire remonter des pratiques émanant de la société civile.

La Conférence contribue également à travers ses représentants (représentant de Médecins du Monde et de l'International Detention Coalition) aux deux groupes de rédaction subordonnés chacun à des comités directeurs différents. Il s'agit du CDDH-MIG (sous l'autorité du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) qui a pour objectif de construire un outil de bonnes pratiques visant à promouvoir les alternatives à la détention des migrants, ainsi que du Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM) qui sous l'autorité du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), est chargé de codifier les normes internationales existantes relatives aux conditions de rétention des migrants dans des centres administratifs fermés et, le cas échéant, dans d'autres lieux de rétention non pénale.

V. Gouvernance interne

Afin de prévenir les risques de corruption et de conflit d'intérêts en vue de renforcer l'intégrité de la Conférence des OING face à ces partenaires du Conseil de l'Europe et à l'extérieur, la Présidente de la Conférence des OING avait sollicité en 2016 l'expertise du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe afin que recevoir ses recommandations. Sur la base des réponses au questionnaire envoyé par le Secrétariat du GRECO aux OING membres, celui-ci a produit un rapport spécifique pour la Conférence des OING. Un groupe d'experts, dont le mandat a été validé par la Commission permanente, a été alors constitué afin d'élaborer un projet du Code de conduite et a commencé son travail en fin de l'année 2017. Le travail sur ce document s'est étalé sur l'année 2018 en raison de 4 réunions en plus du travail soutenu entre les réunions. Le Secrétariat a sollicité également les avis du GRECO et du Service des affaires juridiques du Conseil de l'Europe. Le premier projet du Code a été discuté au sein de la Commission permanente et lors de la réunion plénière de la Conférence des OING en juin. Les avis ont été partagés aussi bien au sein de la Commission permanente qu'au sein des OING réunies pendant la session. Ceci a amené le Bureau à proposer une consultation des membres de la Conférence des OING entre juillet et septembre 2018. Une centaine de propositions ont été reçues, provenant d'une vingtaine d'OING. Afin de respecter le caractère juridique de l'instrument, le groupe de rédaction a examiné toutes les propositions. Le projet du Code a été ensuite discuté par le Bureau et sera présenté à la Commission permanente en janvier 2019. Ce travail qui est à son terme doit garantir que la Conférence des OING puisse agir d'une manière transparente et responsable, avant tout vis-à-vis de ses membres et de ses partenaires, et en conséquence être une organisation apprenante.

Le besoin de réforme au sein de la Conférence des OING découle du contexte général interne du Conseil de l'Europe. Face aux difficultés financières sérieuses, le Secrétaire général a engagé un processus de réforme budgétaire et une restructuration de tous les secteurs d'activité de l'Organisation. Les différentes étapes de la réforme se dérouleront pendant deux présidences du Comité des ministres (Finlande (Novembre 2018 – Mai 2019 et France Mai –Novembre 2019). Lors de l'échange de vue avec la Présidente de la Conférence des OING, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a mis en avant la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, en renforçant sa fonctionnalité et son opérationnalité.

En avril 2018, la Commission permanente a adopté le mandat du « Groupe de rédaction en charge de propositions relatives au Règlement, ou autres dispositions statutaires de la Conférence des OING ». Par là même, elle souhaite « renforcer une gouvernance effective et éthique, l'efficience et l'efficacité de la Conférence des OING, de ses instances de gouvernance (Bureau et la Commission permanente) et des instances subordonnées (Commissions thématiques, Groupes de travail, Comité de vérification et de litige, Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG) »[7]. Le groupe est donc chargé de rédiger les propositions pour révision ou amendements du Règlement afin de renforcer :

- La bonne et éthique gouvernance de la Conférence des OING (adaptation de la structure aux objectifs, élections, procédures, code de conduite, etc.)

- L'efficience opérationnelle (ressources, réunions / sessions / méthodes de travail participatives, processus de prise de décision, etc.)

Depuis avril, jusqu'à la fin de l'année, le Groupe de rédaction a tenu trois réunions. Il a lancé la consultation par un questionnaire qui était adressé personnellement aux membres de la Commission permanente et aux anciens présidents et a mis ce questionnaire à la disposition de tous les membres de la Conférence des OING (CINGO) via son site web. Au travers de

[7] Extrait du mandat adopté

cette consultation par questionnaire, le groupe de rédaction a demandé des éclaircissements sur les principales orientations à prendre avant d'entreprendre des travaux détaillés sur les règles de procédure. Les réponses au questionnaire montrent la nécessité d'une analyse en profondeur des différentes possibilités de réorganisation afin de permettre à la Conférence des OING de mieux remplir ses objectifs. à s'adapter voire se reformer pour atteindre ses objectifs. Le rapport préliminaire 2018 de cette activité est disponible sur le site web de la Conférence.

VI.Les interactions avec les autres institutions du Conseil de l'Europe

Le renforcement des interactions avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux constitue une des priorités du deuxième mandat de la Présidente de la Conférence des OING, suivant l'exemple des interactions établies avec le Comité des ministres. La délégation de la Conférence des OING a rencontré la Présidente de l'Assemblée nouvellement élue. La Présidente de la Conférence a été également invitée à procéder à un échange de vues avec la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe durant sa réunion à Helsinki. Cela a été une occasion de rappeler que la force du Conseil de l'Europe réside dans la pluralité de ses organes, qui agissent tous dans le même but. L'APCE et la Conférence des OING pourraient coordonner leurs programmes d'action sur des questions d'intérêt commun telles que l'égalité, la protection de l'espace civique et les défenseurs des droits de l'homme, l'éducation et la culture, la migration et les politiques de la jeunesse. L'accessibilité des réunions des commissions parlementaires aux élus de la Conférence des OING reste une priorité qui doit être pratiquée et entretenue dans les relations de travail régulières. Ceci est déjà le cas de la Commission Egalité et anti-discrimination et de la Commission Santé et affaires sociales de l'Assemblée parlementaire.

Un excellent exemple de synergie institutionnelle a été montré avec la Résolution 2226 (2018) et la Recommandation 2134(2018) de l'APCE au sujet des nouvelles restrictions des activités des ONG dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe. Ces documents soulignent l'importance des débats thématiques organisés par la Conférence des OING avec le Comité des ministres sur le rôle et le fonctionnement des ONG au Conseil de l'Europe ainsi que l'importance des échanges réguliers du Comité des Ministres avec la Conférence des OING. La Recommandation souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme visant à recevoir, analyser et réagir aux alertes sur de nouvelles restrictions éventuelles au droit à la liberté d'association dans les États membres du Conseil de l'Europe. Concernant ce dernier point, la Conférence travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Direction générale de la démocratie afin de répondre à cette nécessité et de mettre en place un projet qui cherchera notamment à tirer parti des connaissances du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING. Le projet est ouvert aux contributions volontaires des États membres.

La délégation de la Conférence a tenu un échange de vues avec la Présidente du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Le travail commun engagé avec le Congrès pour mettre à jour le Code de bonne pratique pour la participation civile ainsi qu'une session parallèle à celle du Congrès qui est en préparation, devraient permettre tous les deux permettre d'avancer ensemble dans la même direction.

En ce qui concerne le Comité des ministres, les échanges de vues réguliers entre la Présidente de la Conférence et le Groupe des rapporteurs sur la démocratie (2 fois dans l'année), ainsi que les Délégués du Comité des ministres (une fois dans l'année) ont été poursuivis. Ces échanges nous ont permis de comprendre que nous devons passer à l'étape suivante de renforcement de ces interactions en rendant ces dernières plus dynamiques, plus opportunes par rapport aux priorités politiques afin de montrer et de partager l'expertise des OING. Pour ce faire, la délégation permanente de la Pologne a annoncé la tenue d'un séminaire invitant les représentations permanentes des États membres, la Conférence des OING, ainsi que les experts à réfléchir sur les besoins et les solutions possibles en la matière.

Au tout début de l'année, la Commissaire aux droits de l'Homme, à ce moment nouvellement élue, a tenu un échange de vues avec les OING durant la réunion plénière de la Conférence des OING. Un échange de vues entre le Secrétaire général et la Présidente de la Conférence a eu lieu en juin. De même, une délégation de la Commission Éducation et Culture a rencontré la Secrétaire générale adjointe pour présenter les priorités de cette commission.

La Conférence des OING a participé à la Consultation Europe - Amérique du Nord sur l'Objectif de développement durable 4 - Education au Conseil de l'Europe. La consultation Europe et Amérique du Nord a fourni une plate-forme pour l'examen des progrès vers la mise en œuvre des engagements de l'ODD4-Éducation 2030 de la région Europe et Amérique du Nord. La présidente de la Commission éducation et culture s'est exprimée au nom de la Conférence des OING afin de sensibiliser l'ensemble des partenaires à l'engagement de la société civile dans la réalisation des objectifs de développement durable.

VII. Les interactions avec d'autres organisations intergouvernementales

Depuis, 2017, la Présidente de la Conférence des OING participe en tant qu'observatrice au Panel d'experts de la société civile de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Cette collaboration s'est traduite cette année par des projets concrets, comme la tenue d'une session thématique organisée par les membres de la Commission permanente, en septembre, lors du Forum des droits fondamentaux à Vienne. La Présidente a été invitée à intervenir lors de la session d'ouverture de ce Forum. En novembre, la Direction de la justice de la Commission européenne a invité la Présidente de la Conférence à intervenir lors de son Colloque annuel sur les droits fondamentaux.

Dans le cadre de la préparation par les OING du Livre blanc sur l'identité culturelle européenne, la Commission éducation et culture entretient des relations avec l'UNESCO, en particulier avec sa directrice générale Audrey Azoulay, ainsi que plusieurs de ses ambassadeurs (Albanie, France et Suisse). Ces échanges devraient être amenés à se multiplier dans le cadre de l'organisation d'une consultation sur l'identité culturelle européenne avec l'UNESCO, prévue en 2019.

En conclusion – le mot de la Présidente

Ce rapport d'activité qui présente d'une manière non exhaustive les actions menées en 2018 montre avant tout le dynamisme la Commission permanente qui a proposé un cadre et le contenu de travail alimenté par l'intérêt exprimé par les OING membres. La structure démocratique de la Conférence, l'engagement actif des OING au sein des groupes de travail et des commissions thématiques, l'ouverture envers les ONG nationales qui peuvent

alimenter les travaux de la Conférence des OING sont des facteurs indispensables, déterminant le succès de la Conférence des OING.

Nous avons beaucoup de raisons pour être fiers des accomplissements réalisés par la Conférence des OING depuis plus de 40 ans. Ces succès et ces expériences nous donne la force et la motivation de continuer à porter la voix de la société civile nationale et internationale et de la représenter au Conseil de l'Europe. Ceci ne pourra pas se faire sans la Division de la société civile du Conseil de l'Europe, les personnes dévouées à renforcer la présence des OING au Conseil de l'Europe.

Cependant, nous devons également prendre en compte le contexte qui est en constant changement. L'année 2018 n'a pas été facile pour le Conseil de l'Europe, y compris pour la Conférence des OING. Les incertitudes quant au fonctionnement de l'Organisation liées à la décision de la Fédération de Russie de suspendre sa contribution financière au budget du Conseil de l'Europe, ainsi que la décision de la Turquie à réduire sa contribution ont placé le Conseil de l'Europe dans une situation sans précédent. Les différentes propositions négociées entre l'Assemblée Parlementaire, le Secrétaire Général et la Fédération de la Russie font toujours l'objet de discussions de haut niveau. Face à cela, la Commission permanente a adressé une lettre aux Etats membres, en les incitant à une plus grande solidarité vis-à-vis du Conseil de l'Europe. Les solutions politiques n'ont pas encore été trouvées. Quant aux difficultés financières, elles ont conduit le Secrétaire Général à entreprendre une réforme budgétaire et à proposer une réorganisation institutionnelle.

La Conférence des OING doit se saisir de ce moment, en le considérant non pas comme une fatalité, mais comme une opportunité pour renforcer son mandat au sein du Conseil de l'Europe, pour renforcer l'articulation de ses objectifs à court et à long terme avec sa structure institutionnelle et son fonctionnement opérationnel. Notre fonctionnement doit toujours être au service de l'action et l'action au service des OING et des citoyens que nous représentons.

Je suis particulièrement fière et reconnaissante que nous avons pu commencer ce nouveau Plan d'action 2018-2021 avec un développement dynamique du nouveau partenariat aussi bien au sein du Conseil de l'Europe qu'avec d'autres organisations intergouvernementales.

Je voudrais donc remercier les membres de la Commission permanente pour leur engagement sans faille. Mes remercîments vont également à l'égard de l'OING Service dont la Conseil d'administration a été élu cette année. Le budget de l'OING Service complète celui du Conseil de l'Europe dévolu à la Conférence des OING. Ces moyens permettent à la Conférence des OING d'accomplir sa mission, lui permettant de se réunir au Conseil de l'Europe, d'être réactive et représentée aux différents événements et réunions d'une vingtaine des comités directeurs.

Face à nos membres, nous avons tous une obligation des résultats. Seulement ensemble nous allons pouvoir renforcer les droits humains, la démocratie et l'état de droit et par la même contribuer aux priorités du Conseil de l'Europe.

Anna Rurka

Présidente de la Conférence des OING

Rapport d'activité de la Commission des droits humains

Président : Simon Matthijssen
Vice-Présidents : Iamvi Totsi et Miguel Cabral

Iamvi Totsi
Le groupe de travail Cités interculturelles s'inquiète tout particulièrement de la question des mégalopoles et de la place du citoyen dans la ville de demain ; la mégalopole ou ville-monde pourrait devenir un pôle économique important et le théâtre de conflits sociaux, où les services reposeraient essentiellement sur la gestion des données à caractère personnel. Quel genre d'actions la société civile peut-elle engager, dans le cadre du projet des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe, pour éradiquer la pauvreté, maintenir la cohésion sociale et préserver la vie privée, être inclusive et défendre l'identité européenne et les valeurs de l'Europe ? Le groupe prépare actuellement un événement pour la prochaine session.

Miguel Cabral
Le groupe de travail sur la pauvreté, qui s'inscrit dans une démarche transversale, s'est donné trois axes de réflexion : pour la commission droits humains, il s'intéresse aux droits sociaux ; dans l'optique de la commission éducation et culture, il réfléchit à la façon dont l'éducation peut être un moyen d'échapper à la pauvreté ; et dans le cadre de la commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, il s'intéressera à la question de la cohésion sociale et de la pauvreté.

En octobre, des actions de recrutement et de collecte de documents ont été menées pour le groupe de travail sur la pauvreté. Sur l'année, l'effectif du groupe de travail a atteint 56 membres. En outre, grâce à l'excellent travail de ses membres et du secrétariat du Conseil de l'Europe, le groupe a organisé un événement sur le thème « Un logement décent pour tous » dans le cadre de la journée du 17 octobre. Cet événement, qui s'est déroulé à Strasbourg en présence du Vice-Président de la commission droits humains, Miguel Cabral, a attiré quelque 50 participants.

S'agissant des sessions de la commission droits humains organisées pendant les réunions de la Conférence des OING, la commission s'est efforcée d'interagir davantage avec les participants en utilisant des outils numériques. Elle a notamment affiché des liens sur les transparents pour que les participants puissent accéder à tous les documents mentionnés, mais dix personnes seulement ont utilisé cette possibilité.

Simon Matthijssen
Le groupe de travail sur la liberté d'expression (coordonné par Gulnara Akhundova) :

- préparation du Forum mondial de la démocratie 2019 ;
- nomination d'Evelyn Basin au poste de rapporteure sur les questions de genre ;
- préparation d'une activité parallèle sur le thème de la sécurité des journalistes. Cette activité aura pour objet d'examiner de manière approfondie l'incapacité manifeste à enquêter sur les crimes commis à l'encontre de journalistes et de professionnels des médias dans des pays comme l'Azerbaïdjan, la Turquie et la Russie. Orateurs

principaux : Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et, peut-être, Harlem Désir ;

- Rédaction d'un résumé et/ou d'un guide de référence prenant appui sur le cadre législatif relatif à la liberté des médias et à la situation générale des journalistes dans les États du Conseil de l'Europe.
- Travaux concernant la Turquie :
    - Concevoir des projets mettant l'accent sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, sur la défense et la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias, et sur les violations massives des droits fondamentaux dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes en Turquie.
    - Organiser une visite à Strasbourg pour une délégation de journalistes et de représentants d'ONG de défense des droits de l'homme turcs récemment libérés de prison. Cette visite a pour but de mettre en avant les conséquences des violations des droits de l'homme sur la société turque ainsi que les principes du Conseil de l'Europe.
    - Concevoir un séminaire d'une journée destiné à faire mieux connaître la recrudescence spectaculaire des violations des droits de l'homme en Turquie ; envisager une mission en Turquie pour rendre visite à des maires, des écrivains, des journalistes et des responsables politiques incarcérés.

Groupe de réflexion sur le suivi

Les ONG sont probablement les premières à détecter ce qui va mal au niveau local. Malheureusement, on ne peut que constater, encore et encore, que les autres composantes du Conseil de l'Europe ne reconnaissent pas la fonction de suivi de ces organisations. Or le refus de reconnaître cette fonction importante des OING entame leur crédibilité. C'est refuser de voir que des ONG se créent là où les pouvoirs publics ne voient pas la nécessité d'apporter une aide et lorsque les entreprises ne proposent pas leurs services parce qu'elles considèrent que cela ne leur rapporterait rien.

Dans plusieurs États, le suivi par des tiers est considéré comme « inutile » ou « peu souhaitable » parce que l'État effectue ses propres « inspections » ou parce qu'il existe des mécanismes d'« autovérification ». Au final, tous ces systèmes semblent soumis à une influence gouvernementale indésirable ou sont fondés sur une hypothèse naïve selon laquelle les institutions ou les États feront preuve d'une ouverture totale et sincère, au moment voulu, en cas de manquement.

Nous constatons que les ONG qui effectuent un suivi actif sont parfois entravées et intimidées, peut-être parce qu'elles ne sont pas invitées à exercer un contre-pouvoir (autoproclamé).

Nous voulons que ces ONG de suivi soient entendues par les autorités responsables. Les informations qu'elles soumettent aux organisations compétentes doivent être parfaites : concises, complètes et pertinentes. Par conséquent, il convient de développer la capacité d'effectuer un suivi efficace. Le renforcement de cette capacité est dans l'intérêt des ONG, mais aussi et surtout dans l'intérêt des groupes vulnérables, dont la protection requiert des capacités de suivi bien développées et opérationnelles.

La commission droits humains prépare actuellement un événement transversal, qui est prévu pour l'automne 2019.

Liste des activités 2018
Janvier

- Le 22 : Commission permanente (tous)

Février

- Le 6 à Copenhague : réunion préparatoire de la Déclaration de Copenhague (Simon Matthijssen)
- Les 8 et 9 : réunion du groupe de rédaction du Code de conduite (Simon Matthijssen)

Avril

- Les 11,12 et 13 : Conférence de haut niveau de Copenhague, qui a donné lieu à ladite Déclaration de Copenhague
- Le 23 : Commission permanente (tous)

Mai

- Les 14 et 15 : réunion du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG (Simon Matthijssen)

Juin

- Les 20 et 21 : formation du « European Implementation Network (EIN) » sur la participation des ONG à l'exécution des arrêts de la CrEDH (Simon Matthijssen)
- Du 22 au 29 : Conférence des OING (tous)

Août

- Réunion avec une ONG portugaise locale mettant en œuvre un projet de logement qui donne d'excellents résultats (taux de réussite de 95 % environ), l'objectif étant qu'elle participe à l'événement du 17 octobre organisé par la Conférence (Miguel Cabral)

Septembre

- Les 11 et 12 : réunion du groupe de rédaction du Code de conduite (Simon Matthijssen)
- Les 13 et 14 : réunion du conseil d'administration de l'EOI, planning de l'année prochaine (Simon Matthijssen)
- Réunion de préparation avec un juriste et un membre de la société civile turque (Simon Matthijssen)

Octobre

- Les 4 et 5 : symposium « Le Printemps de l'Europe », au Parlement européen de Strasbourg sous le haut patronage du Parlement européen et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Iamvi Totsi a animé une table ronde sur le thème « La contribution de la société civile à l'édification d'une nouvelle Europe plus proche des citoyens »
- Les 8 et 9 : réunion de la commission permanente (tous)
  Le 8 : événement parallèle « Le rétrécissement de l'espace civique et la persécution des militants pour les droits humains », sous le patronage de M^{me} Olena Sotnyk (Ukraine, ADLE), rapporteure sur les restrictions des activités des ONG (Simon Matthijssen)
- Le 9 : 2^{e} réunion du groupe de travail sur la révision du Règlement, Strasbourg (Miguel Cabral)
- Report de la participation de l'ONG portugaise susmentionnée à une autre réunion de la Conférence afin de mieux mettre à profit sa vaste expérience en matière d'inclusion sociale des sans-abri (Miguel Cabral)
- Le 17 : participation à l'événement « Un logement décent pour tous » organisé à Strasbourg par le groupe de travail transversal sur la pauvreté (50 participants) (Miguel Cabral) ;

- Remise en route des travaux du groupe de travail sur la pauvreté afin de recruter de nouveaux membres et de recueillir des documents pertinents pour le groupe (Miguel Cabral)
- Du 25 au 28 : Salon international du patrimoine culturel : 24e édition de l'exposition sous le thème « Le patrimoine culturel européen », dont le but était de promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Parrainage par Iamvi Totsi de la cérémonie de remise de prix « Proud of EU ... Let's Make It Beautiful »
- Du 31 oct. au 2 nov. : sur invitation du ministère danois de la Justice, Conférence d'experts de haut niveau, organisée à Kokkedal (Danemark), sur les thèmes suivants :
- 1. Bâtir une culture commune des droits de l'homme (*dialogue politique post-Copenhague* : ancrer plus solidement le développement des droits de l'homme dans les démocraties européennes ; *dialogue judiciaire* : échanges entre la Cour et les juridictions nationales de plus haut degré ; *soutien du dialogue par l'intervention des tierces parties*)
- 2. Volume des affaires (cadre pour l'analyse d'un volume des affaires équilibré)
- 3. Surveillance européenne (Faits récents concernant le principe de quatrième instance et doctrine de l'interprétation évolutive : trouver le juste équilibre) (Simon Matthijssen)

Novembre

- Le 5 : réunion du groupe de rédaction du Code de conduite (Simon Matthijssen)
- Le 21 : séminaire d'experts organisé par le centre Uglobe de l'Université d'Utrecht « L'espace civique agressé » (Simon Matthijssen)
- Le 26 : 3e réunion du groupe de travail sur la révision du Règlement, Strasbourg (Miguel Cabral)
- Le 29 : « Atelier du CDDC sur la société civile » (Iamvi Totsi)

Décembre

- Les 6 et 7 : réunion de consultation avec des représentants de la société civile confrontés à un rétrécissement croissant de l'espace civique (situation de la liberté d'association et principales difficultés que rencontre la société civile en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Fédération de Russie, en Hongrie, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie, en Serbie, en Turquie et en Ukraine) (Simon Matthijssen)
- Le 12 : participation à une réunion sur « la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en France » (Iamvi Totsi)

Rapport d'activité de la Commission Education et Culture

Présidente : Claude Vivier Le Got
Vice-Présidents : Karl Donert et Julianne Lagadec

La Commission éducation et culture participe à la mise en œuvre des priorités stratégiques et du plan d'action de la Conférence des OING grâce aux activités de ses quatre groupes de travail :

- Cités interculturelles
- Education tout au long de la vie
- Europe du patrimoine et de la création
- Citoyen numérique (groupe transversal piloté par la Commission éducation et culture).

1. Consultation sur l'identité culturelle européenne

Le fil rouge qui structure les réflexions de la Commission éducation et culture est celui de l'identité culturelle européenne. Elle saisit l'occasion des 10 ans du Livre Blanc sur le dialogue interculturel pour inviter la société civile à se ressaisir de la question.

La Commission éducation et culture a organisé une première consultation sur ce sujet le 27 juin 2018. Huit personnalités européennes ont partagé leur conception de l'identité culturelle européenne avec les OING et dialogué avec les nombreux participants.

- Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la culture et de la communication en France de 2012 à 2014, femme de lettres
- Christophe GIRARD, adjoint à la Maire de Paris, ville membre du réseau des Cités interculturelles et fondateur de Nuit Blanche à Paris
- Catherine LALUMIERE, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe de 1989 à 1994 et actuelle présidente de la Maison de l'Europe
- Jean-Baptiste MATTEI, représentant permanent de la France au Conseil de l'Europe
- Joanna NOWICKI, professeure des universités spécialiste des aires culturelles, de la circulation et de l'histoire des idées
- Miroslav PAPA, représentant permanent de la Croatie au Conseil de l'Europe
- Philippe POTENTINI de la Direction Communication du Conseil de l'Europe, représentant l'unité Cités interculturelles
- Paolo RUDELLI, représentant permanent du Saint-Siège au Conseil de l'Europe

L'Europe de la culture se conçoit entre affirmation de l'identité et affirmation de la diversité. L'identité est ancrée dans des héritages eux-mêmes divers et parfois porteurs de contradiction, ils sont mobiles et se nourrissent de la circulation des savoir-faire. Le groupe de travail **EUROPE DU PATRIMOINE ET DE LA CREATION** prend en charge cet aspect de notre réflexion.

La démocratie est née dans la cité grecque, où les citoyens prenaient une part active dans la vie politique. Le groupe de travail **CITES INTERCULTURELLES** va précisément travailler sur la mise en valeur de ces agoras démocratiques que peuvent être les villes et l'opportunité qu'elles offrent d'être les hauts-lieux du cosmopolitisme.

L'émancipation née du dialogue suppose une ouverture culturelle, nécessitant elle-même un apprentissage. Le dernier volet de notre approche concerne donc l'éducation, une **EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE**, et c'est pourquoi la Commission y a dédié un groupe de travail. L'éducation est intrinsèquement liée à l'intégration dans la société et à la dignité. Elle est aussi la clef pour préserver l'équilibre entre identité et diversité.

Le groupe transversal **CITOYEN NUMERIQUE** de la Conférence des OING, piloté par la Commission éducation et culture, s'interrogera entre autres sur ces nouvelles formes d'échange et de transmission permises par les nouvelles technologies.

2. Groupes de travail

2.1. Cités interculturelles

En janvier 2018, Ivana d'Alessandro et Francesca Lionetti ont présenté l'unité des Cités interculturelles aux membres de la Commission éducation et culture. L'objectif est de partager le travail de cette unité du Conseil de l'Europe avec les représentants de la société civile qui ont un rôle extrêmement utile pour pousser les autorités publiques locales et nationales vers le changement pour le bien de tous. La Commission éducation et culture avait déjà été en contact avec l'unité Cités interculturelles, notamment sur les questions de diaspora et sur les questions religieuses.

Lors de la session de janvier 2018, le mandat suivant a ainsi été suggéré pour ce groupe de travail : « (…) réfléchir sur les aspects civilisationnels, sociétaux, environnementaux et culturels inhérents à l'intégration de groupes d'origines diverses, mais aussi sur l'urbanisme, ainsi que sur les politiques publiques et les initiatives privées en matière d'éducation. Le réseau des villes interculturelles du Conseil de l'Europe sera associé à ces réflexions afin de rassembler les bonnes pratiques et d'identifier les obstacles à une bonne intégration culturelle dans toutes nos villes, en particulier les réfugiés, migrants et groupes vulnérables ».

Le groupe de travail a identifié trois sous-thématiques :

- La ville du futur
- Combattre l'anxiété et l'exclusion dans les villes
- Pédagogie inclusive au cœur des cités interculturelles : inventer de nouveaux chemins

2.2. Education tout au long de la vie

Ce groupe de travail rejoint la stratégie du Conseil de l'Europe qui, à travers ses politiques éducatives, défend deux idées :

- Une éducation de qualité pour préparer les populations non seulement à l'insertion économique et sociale, mais aussi à être des citoyens actifs dans des sociétés démocratiques et d'assurer leur développement personnel et de connaissances.
- Des systèmes d'éducation basés sur les compétences qui contribuent au développement d'une culture de la démocratie dans nos sociétés en Europe (valeurs, comportements, compétences, connaissances et esprit critique).

L'éducation des adultes doit être abordée d'une manière qui ne prend pas seulement en compte une dimension emploi. Les travaux qui seront menés par ce GT s'intègrent dans les deux premiers axes des politiques éducatives menées par le Conseil de l'Europe :

- Compétences pour la vie en démocratie
- Approches inclusives de l'éducation : ne laisser personne de côté, y compris les personnes en situation de migration

David Lopez, président de la ***Lifelong Learning Platform***, a échangé le 27 juin 2018 avec les membres de la Commission afin d'identifier les principaux enjeux de l'éducation tout au long de la vie.

Les OING ont également pu bénéficier en juin 2018 du témoignage d'Elisabeth Marie sur la boîte à outil du Conseil de l'Europe pour l'intégration linguistique des migrants.

2.3. Europe du patrimoine et de la création

Eladio Fernández Galiano, chef du Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine, a présenté les activités du Conseil de l'Europe en lien avec la thématique du groupe de travail. Il a notamment évoqué la Convention culturelle européenne, la Convention de Faro sur le patrimoine, le développement durable dans le domaine culture et la digitalisation de la culture.

Le programme des itinéraires culturels intéresse particulière la Commission éducation et culture. C'est pourquoi Noël Orsat en a fait une présentation détaillée en juin 2018, prenant l'exemple de la Via Charlemagne récemment entrée dans la liste des itinéraires culturels reconnus par le Conseil de l'Europe.

En juin 2018, la Commission éducation et culture s'est également alliée à la Cellule de veille sur la migration pour mettre en pratique la culture comme facteur de cohésion sociale. Une performance musicale a été présentée aux OING en partenariat avec l'association strasbourgeoise *Makers for Change*. Cet événement a rempli ses objectifs en :

- étant accessible à chacun, quelle que soit sa langue ;
- favorisant la rencontre humaine et le partage ;
- conjuguant jeunesse, éducation, migration et culture.

Le groupe de travail va suivre plusieurs directions :

- Réflexion sur l'identité européenne et le patrimoine
- Enseignement de l'histoire, lié aux itinéraires culturels
- Europe, culture, art et migration

Ce groupe de travail est étroitement impliqué dans la réflexion sur l'identité culturelle européenne.

2.4. Citoyen numérique

Le Conseil de l'Europe se focalise sur la Citoyenneté numérique et l'Education à la citoyenneté numérique. Ahmet Murat Kilic est venu parler aux OING du programme d'éducation à la citoyenneté numérique lancé par le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives. Il existe également un Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) auquel les ONG peuvent participer en tant qu'observateurs.

Plusieurs objectifs ont été identifiés pour ce groupe de travail transversal alimenté par les trois Commissions de la Conférence des OING :

- Traiter des enjeux du numérique du point de vue du citoyen : en termes d'éducation (et de culture), de droits humains et de démocratie

- Etablir une approche proactive et prospective – et non réactive comme dans le passé
- Considérer la question suivante : Quel futur voulons-nous pour les citoyens du numérique ?
- Concevoir des mesures à lancer ou mettre en place pour soutenir notre vision

Rapport d'activités de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux

Président : Thierry Mathieu
Vice-présidents : Gerhard Ermischer, Luminita Petrescu

La Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux représente la Conférence des OING au sein de divers comités directeurs, notamment le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG). Conformément aux priorités fixées par la Conférence des OING pour la présente période, la commission a exercé un rôle de premier plan dans le renforcement des contacts avec les comités directeurs intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et d'autres organes du Conseil de l'Europe. Le travail a été accompli pour l'essentiel par les groupes de travail, qui ont été mis sur pied aux fins spécifiques d'aider les comités directeurs intergouvernementaux et leurs groupes de travail chargés de la rédaction de recommandations et de documents juridiques, conformément aux priorités formulées par le Comité des Ministres.

Le groupe de travail « Participation à la prise de décision démocratique » a épaulé le représentant de la Conférence des OING dans ses travaux pour le groupe de travail du CDDG sur la révision de la Recommandation n° R (98) 12 du Comité des Ministres aux États membres sur le contrôle de l'action des autorités locales. Le contrôle de la part des citoyens n'était mentionné que de manière incidente dans l'ancienne version de la recommandation et il était prévu de le renforcer plus tard. La version actualisée de la recommandation définit trois formes de contrôle (administratif, financier et démocratique) et consacre un chapitre complet à la définition et à la mise en œuvre d'un contrôle démocratique exercé par la population comme par les élus. L'accent a été mis sur la transparence et en particulier sur l'accès à l'information pour permettre aux citoyens de réaliser un contrôle démocratique. Le document a été approuvé lors de la réunion plénière du CDDG en novembre et transmis au Comité des Ministres pour adoption. La coopération étroite mise en place avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a également constitué un bon point de départ pour renouer et renforcer le dialogue avec cet organe.

La réunion du groupe de travail organisée pendant la session de juin de la Conférence a rassemblé vingt participants, parmi lesquels de nouveaux venus qui ont manifesté leur intérêt ; le groupe compte désormais trente-huit membres inscrits. Nous avons accueilli un invité, M. Ivan Nikoltchev, directeur de programme à la Division de la Société civile du Conseil de l'Europe – poste que ce dernier a dû quitter à notre grand regret en octobre en raison de la restructuration de l'Organisation imposée par les réductions budgétaires actuelles. M. Nikoltchev a mis sur pied un réseau informel travaillant sur la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques. Ce réseau se compose à la fois d'OING de premier plan, tel le Partenariat pour un gouvernement ouvert, et d'ONG locales. Il a publié un appel à participation pour la création d'un logo, d'un cachet ou d'un symbole représentant la participation de la population et de la société civile à la prise de décision démocratique.

M. Nikoltchev a présenté la stratégie de participation à l'échelle locale/régionale élaborée à Kiev (Ukraine) dans le cadre d'un projet subventionné par l'UE. En parallèle, le réseau a créé une « Académie », groupe d'experts pouvant proposer des formations sur des processus participatifs similaires, et qui a rédigé des lignes directrices à cette fin. Le concept de la plateforme, qui nous a été transmis par M. Nikoltchev, a été diffusé aux membres du groupe de travail. Nous souhaitons mener avec le réseau une étroite collaboration, pour laquelle nous entrevoyons de nombreuses retombées mutuellement bénéfiques. M. Nikoltchev, par exemple, a présenté le Réseau balkanique de développement de la société civile (BCSDN), lequel a mis au point un outil de monitoring pour évaluer le fonctionnement de la participation

civile dans les Balkans occidentaux et en Turquie. Ce réseau compte de nombreux membres intervenant au niveau local sur ces territoires, qui constitueraient d'excellents partenaires pour notre groupe de travail dans ce domaine. Nous leur avons proposé une coopération.

Lors de la discussion qui s'est ensuivie, nous avons décidé d'aborder en priorité la question de la participation des groupes vulnérables, question qui englobe entre autres celles de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la discrimination fondée sur l'âge, de la pauvreté ou de la citoyenneté (lorsque le droit de participer est subordonné à la possession d'un passeport). D'autres groupes de travail s'intéressent à ces mêmes thèmes – c'est le cas par exemple du groupe de travail transversal sur la pauvreté. Un autre aspect important de la participation est l'accès à l'information, en cela que seul un public informé peut contribuer de manière utile. Certains aspects se chevauchent également avec le groupe de travail sur l'éthique et la corruption. Nous veillerons donc à ce qu'une communication étroite soit établie avec les groupes voisins pour éviter toute redondance et assurer une synergie bénéfique à tous autant que possible.

Notre groupe de travail a également examiné la situation actuelle du Conseil de l'Europe et les moyens de mieux faire connaître l'Organisation et notre Conférence. La Conférence n'est pas présentée dans la version actuelle du film promotionnel du Conseil de l'Europe qui est diffusé à tous les visiteurs (mais elle le sera dans la prochaine version, selon des informations récentes). Par ailleurs, la brochure de présentation de la Conférence n'est plus à jour. Nous souhaitons mettre à profit les compétences de plusieurs de nos membres, en leur qualité de journaliste, de designer, d'auteur, etc., pour créer un document à jour sur la Conférence. La nouvelle page internet que la Conférence souhaite mettre en ligne sera, nous l'espérons, très utile en ce sens. Pour ce qui est de la visibilité de la Conférence au sein du Conseil de l'Europe, nous utiliserons nos contacts, réunions et échanges avec les membres de l'APCE, des délégations nationales, etc., pour souligner le rôle de la Conférence et demander à ce qu'elle soit mieux mise en évidence dans les présentations du Conseil de l'Europe.

Un autre thème soulevé concernait la condition des minorités religieuses en Europe, et plus précisément les modalités de leur enregistrement auprès des services gouvernementaux et administratifs, de leur reconnaissance officielle en tant que groupes religieux et de leur statut en comparaison de groupes religieux établis. Nombreux sont celles et ceux qui prennent part à des processus démocratiques par le biais de leurs groupes religieux – ce qui soulève également la question de l'adhésion de ces groupes aux principes fondamentaux des droits humains et civils, parmi lesquels l'égalité entre les femmes et les hommes.

La tâche principale du groupe de travail pour la période à venir sera de dresser l'inventaire des ONG actives à l'échelle locale, afin d'évaluer les répercussions des nouvelles Lignes directrices pour la participation des citoyens aux processus décisionnels démocratiques – élaborées par le CDDG avec la contribution précieuse de la société civile et de la Conférence des OING – et de recueillir des exemples de bonne et de mauvaise pratique pour avoir une indication de leur efficacité réelle. Une liste d'ONG présentes en Roumanie, dans les Balkans et en Turquie a d'ores et déjà été dressée et les organisations concernées approchées. Les contacts établis avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) aideront à trouver des partenaires supplémentaires pour ce projet.

Nous avons entrepris de collaborer avec l'OGP en vue du Forum des droits fondamentaux organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA). Dans ce cadre, tout comme à l'occasion du forum, il nous a semblé évident de devoir axer notre réflexion non plus sur les seuls groupes et « minorités » vulnérables, mais aussi sur les « majorités », en définissant

ces dernières, en examinant la relation qu'elles entretiennent avec des mouvements citoyens visibles et en veillant à ce qu'aucune majorité réelle ou perçue ne se sente laissée pour compte, exclue, ni ne perde confiance et intérêt dans la démocratie. Cet aspect de l'inclusivité a également été souligné lors de la réunion plénière du CDDG de novembre par le Directeur général de la DG II, qui l'a érigé en nouvelle priorité pour le Conseil de l'Europe.

Le groupe de travail « Une prévention de la corruption qui engage la société civile » a été instauré en janvier 2018 en réponse aux inquiétudes exprimées par des participants à propos des effets délétères de la corruption sur la démocratie dans leur pays. Ces derniers ont mis en avant les pressions exercées sur la justice ou sur des ONG de premier plan, sur le champ d'action toujours plus restreint de la société civile et sur le musellement progressif de la liberté d'expression dans de nombreux pays d'Europe.

Lors de la deuxième réunion, qui s'est tenue en juin 2018, les onze participants (représentant dix ONG) ont décidé d'examiner en priorité le volet « éduquer les citoyens à la prévention de la corruption » afin d'obtenir des résultats spécifiques et concrets.

Les participants ont souligné l'importance de mener des activités de sensibilisation sur le terrain auprès de la population, ce dès le plus jeune âge – notamment par le biais de programmes d'éducation scolaire – et en tenant compte d'autres structures existantes qui collaborent avec les institutions officielles locales et nationales pour lutter contre la corruption. Ils estiment nécessaire de développer d'urgence une culture civique fondée sur la transparence et l'honnêteté qui refuse la corruption. Cette prise de conscience citoyenne renouvelée dans les affaires publiques nécessite également une recherche de vérité et de transparence et « de former les citoyens à poser des questions, qui est l'une des composantes essentielles si l'on souhaite parvenir à une culture de l'honnêteté », ce dont l'accès à l'information est un préalable. L'éducation devrait constituer le ciment des actions et des activités d'éducation civique du groupe de travail ; il est nécessaire de mener dans ce cadre des campagnes dès le plus jeune âge afin de former des générations qui ne tolèrent pas la corruption.

Les membres du groupe de travail « Une prévention de la corruption qui engage la société civile » travailleront en complémentarité avec ceux du groupe de travail du CDDG sur l'éthique publique. Ils présenteront diverses actions menées dans le domaine de l'éducation à la prévention de la corruption et illustreront leur propos par des exemples de culture de l'éthique publique et de mise en œuvre de mesures donnant lieu à des actions concrètes.

En préparation de la prochaine réunion de 2019, les participants ont également décidé de répertorier les ONG qui, dans leurs pays respectifs, œuvrent dans le domaine de l'éducation à la prévention de la corruption et de faire part à tous les membres de la Conférence des OING d'exemples d'action qui leur paraissent particulièrement concluants.

En 2018, les membres du groupe de travail ont pris contact avec des associations et des experts travaillant dans le domaine de l'éducation à la prévention de la corruption à Malte, en Espagne, en Roumanie, en Allemagne, en Ukraine et en Pologne.

Le groupe de travail « Les perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques » s'inscrit dans la continuité de groupes de travail qui se sont consacrés avec un succès certain à la question du genre. Relancé sous une nouvelle présidence lors de la session de juin de la Conférence, ce groupe est le garant de l'application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects des travaux de la Conférence. Il aide en outre à sensibiliser à cette question dans tous nos groupes de travail et relations avec les autres organes du Conseil de l'Europe. En 2018, sa tâche principale a consisté à organiser le side event « Contribution des femmes à la paix mondiale en mettant

en œuvre la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité » au cours de la session de juin de l'APCE, en coopération avec la délégation finlandaise à l'Assemblée parlementaire, un événement qui a connu une grande réussite.

Dans le cadre de ses travaux avec les comités directeurs intergouvernementaux, la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux a également participé à la première réunion du groupe de travail sur la gouvernance électronique. Ce thème sera couvert à l'avenir par notre Groupe de travail transversal sur la démocratie électronique.

Un autre aspect concerne la participation, en septembre 2017, à la Plateforme d'acteurs pour la bonne gouvernance locale. Cette plateforme, qui fait partie intégrante du bureau élargi du CDDG, est chargée d'accréditer les organismes nationaux souhaitant évaluer le niveau de bonne pratique des collectivités locales au regard des 12 principes de bonne gouvernance. C'est également elle qui décide en dernier lieu de l'attribution du label d'excellence en matière de gouvernance à ces collectivités.

La Commission était également représentée lors la réunion plénière du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en tant que suppléante de notre Commission éducation et culture.

Le groupe de rédaction pour la révision du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel est une pierre angulaire du renforcement de nos relations avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Ce code de la Conférence des OING va être révisé à la demande du Congrès. Une première réunion interne s'est tenue en juin 2018 avec des membres de la Conférence des OING, suivie d'une première réunion conjointe avec des représentants du Congrès en novembre 2018. La révision sera le fruit d'un travail conjoint entre la Conférence et le Congrès. Le texte lui-même nécessite d'être actualisé d'un point de vue rédactionnel, l'objectif étant de parvenir à une boîte à outils pratique contenant dix exemples de bonne et de mauvaise pratique qui aident à mettre en œuvre le code dans la pratique. Cette activité est en parfaite adéquation, là encore, avec les travaux de notre groupe de travail sur la participation à la prise de décision démocratique.

La Commission a également pris part à l'événement organisé par la Conférence des OING et la Direction générale de la démocratie pour marquer la Journée internationale de la démocratie, le 19 septembre 2018, au Conseil de l'Europe. À cette occasion, des organisations de la société civile ont été invitées à donner leur point de vue sur les processus participatifs, et les défis auxquels se heurte la démocratie dans l'Europe d'aujourd'hui ont été présentés. Cet événement, qui faisait parfaitement écho au thème de la montée du populisme et du rétrécissement de l'espace civil en Europe, deux de nos préoccupations majeures, n'est qu'une des nombreuses facettes des activités menées au sein des groupes de travail, du forum de l'Agence des droits fondamentaux, du Forum mondial de la démocratie, etc., qui portent toutes sur cette question.

La Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux prend également part à la réforme du fonctionnement interne de la Conférence des OING. Elle est ainsi représentée dans le groupe de rédaction de la révision du Règlement de la Conférence des OING, qui prépare une refonte des structures de la Conférence.

Le Conseil de l'Europe réalise un effort en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour que cette égalité affirmée depuis des années, prenne corps dans cette organisation intergouvernementale elle-même, dans les textes votés, les politiques menées, c'est un changement de paradigme. Ainsi sont désormais formées à ces problématiques, les personnes travaillant au Conseil de l'Europe, mais aussi les rapporteur(e)s à l'égalité des diverses institutions en dépendant et cela porte ses fruits.

La Conférence des OING doit être dans ce même mouvement. Elle a désormais une équipe de rapporteur(e)s à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque groupe de travail, ainsi qu'une *task force* qui se met en place. Ils/elles seront formé(e)s à ces problématiques car aucun sujet aujourd'hui ne peut ignorer cette égalité.

Et certes pas la violence à l'encontre des femmes dont le texte majeur, la Convention d'Istanbul, est désormais ratifiée par 33 pays. Les faits sont affreusement têtus : une femme meurt tous les trois jours des coups reçus principalement par son mari ou son compagnon en Europe. Lutter contre ces féminicides inadmissibles est d'une urgence évidente. Des oppositions à la Convention d'Istanbul existent, ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce qui est nouveau, c'est qu'elles s'organisent de plus en plus et qu'elles sont liées à des mouvements populistes ou religieux.

On constate, dans divers pays, qu'une partie des budgets doit désormais être consacrée au genre. Ceci permet de voir si les politiques nationales ou territoriales prennent sérieusement en compte ces questions. Quelques pays seulement arrivent à déterminer le coût effectif de la violence faite aux femmes. Ceux-ci prennent conscience que non seulement la prévention permet d'éviter des destructions d'êtres humains et de familles mais aussi de faire beaucoup d'économies budgétaires.

En 2018, on relève l'inégalité de salaire entre les femmes et les hommes à un niveau tel que les salariées ont travaillé bénévolement en moyenne du 3 novembre au 31 décembre, que ce manque à gagner à une incidence évidente sur leur niveau de vie, sur l'éducation des enfants, sur les retraites.
Aussi, la Conférence des OING se doit, pour être pertinente dans chaque domaine qu'elle traite, d'examiner l'impact de ses réflexions et propositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Représentation de la Conférence des OING à diverses commissions et comités du Conseil de l'Europe ou suivi des travaux

1.1. Commission Egalité de Genre du Conseil de l'Europe

Elle est composée essentiellement de membres nommés par les Etats, actuellement Charles Ramsden, UK a été élu le 7 décembre 2018 à la présidence, et, Kira Appel, Danemark, comme vice–présidente. Créée en 2012 pour aider à assurer l'intégration de l'égalité dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, cette commission fait le point de l'avancement de leur législation, des actions publiques, avec des interventions variées

Les diverses publications de la Commission égalité de genre reprennent les thématiques étudiées et suivies : sur l'égalité de genre, combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, prévenir et combattre la violence faite aux femmes, garantir aux femmes l'accès à la justice, sur une participation équilibrée à la prise de décision, sur l'approche intégrée de l'égalité. Il y a aussi un glossaire.

- Lors de sa 13e réunion des 11,12 et 13 avril 2018 au Conseil de l'Europe à Strasbourg, il a été traité de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les

hommes 2014 2017 et sa mise en œuvre ainsi que de la coopération avec les organisations internationales**.** Les six points de la stratégie pour l'égalité 2018-2023 ont été évoqués et le Comité des ministres l'a adopté le 7 mars 2018. Des statistiques sur les femmes migrantes, refugiées et demandeuses d'asile sont à collecter par les Etats.

- Le lancement de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes "Ouvrir la Voie" a eu lieu les 3 et 4 mai 2018 à Copenhague. Etant membre du groupe restreint l'ayant écrit, j'ai été invitée à y participer. Comment aller vers plus d'égalité passe par la nécessité d'avoir plus de femmes dans les postes de décisions, de lutter contre le sexisme ambiant et de veiller à ce que toutes les femmes soient bénéficiaires des droits humains.

- Lors de sa 14e réunion, les 5, 6 et 7 décembre 2018 au Conseil de l'Europe à Strasbourg, les travaux ont donné lieu à un point sur la situation sur la Convention d'Istanbul. On constate un parallèle entre le refus par un Etat de signer la Convention d'Istanbul et un manque d'égalité entre les femmes et les hommes voir un déficit de droits humains dans le pays concerné.

Le Président du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, l'Ambassadeur Keith McBean, Représentant permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, est venu expliquer que l'égalité de genre est un thème prioritaire.

Gianluca Esposito, Secrétaire exécutif du Groupe d'Etats Contre la Corruption (GRECO) indique que la perspective de genre fait partie de leur approche intégrée. Le GRECO cherche à savoir si les Etats l'intègrent dans l'élaboration des politiques publiques et leur mise en place. Il insiste sur la nécessité d'avoir plus de femmes dans les services de police car le genre a un impact sur les crimes commis. D'après lui, les femmes seraient plus difficiles à corrompre que les hommes. Le GRECO travaille sur les crimes économiques (mais pas sur le crime organisé) avec le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL).

Dalia Leinarte, Présidente de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), précise les deux recommandations générales, complexes, celle du trafic des femmes et des filles avec le problème majeur de l'impunité des trafiquants, et celle des stéréotypes de genre des femmes indigènes. Elle s'émeut du trafic d'organes qui se développe avec des demandes de filles handicapées, des mariages forcés à des fins d'exploitation sexuelle, des mariages par enlèvement. Elle évoque aussi la recommandation du CEDAW contre la corruption. Elle utilise une carte de visite écrite en braille.

En Serbie, des « budgets genrés », c'est à dire consacrés à la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, sont mis en place depuis 2017, 40 institutions nationales entrent dans le mécanisme, les villes, les municipalités. La budgétisation liée au genre est une approche efficace pour dépasser les discours politiques.

Un travail de terrain qui a du succès est mené avec les auteurs de violences contre les femmes par la Croix Rouge au Luxembourg. Des auteurs de violences suivent le programme avant d'être sanctionnés pénalement ; d'autres après avoir commis les infractions. Dans ce dernier cas, le temps de la prise de conscience des faits de violence est plus long. Lien vers le portail de l'égalité entre femmes et hommes du Luxembourg.

Lors de cette 14e réunion a également eu lieu une présentation d'une application pour téléphone portable nommée "GenMob", utilisée au Portugal, créée par l'Établissement de recherche et pédagogique IGOT/CEG de l'Université de Lisbonne. Cette application détermine les trajets que font les citadins pour aider les politiques publiques. On remarque que si pour des raisons économiques les trajets sont similaires pour tous pendant les heures de travail, ils sont différents en dehors de ces horaires. Par ailleurs, les hommes utilisent davantage leur voiture que les femmes qui marchent ou prennent les transports en commun. L'application montre également bien que les obligations familiales sont plus importantes pour les femmes.

Quelques publications de la GEC :

- Compilation de bonnes pratiques pour prévenir et combattre le sexisme (n'existe qu'en anglais)
- Questions /réponses sur la Convention d'Istanbul
- Femmes migrantes
- Rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre de la stratégie (n'existe qu'en anglais)
- Manuel pour les rapporteurs à l'égalité, https://rm.coe.int/council-of-europe-gers-handbook-oct-2018-2-/16808ee74b

Egalement est à noter, le guide de l'UNESCO, sur les « Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité »

- **Recommandation contre le sexisme** : dans la stratégie pour l'égalité, l'objectif n° 1 est de prévenir et lutter contre le sexisme et les stéréotypes. Ce travail effectué à la demande du Comité des ministres en 2017 se fait sur l'écriture d'une recommandation concrète et opérationnelle pour les Etats membres et s'est poursuivi avec le groupe restreint dont j'ai fait partie. Il y a eu de nombreuses interrogations sur les définitions et l'étendue de la recommandation. C'est un texte novateur et audacieux qui, je l'espère, utilisera l'expression 'droits humains' et non 'droits de l'homme'.

- Deux réunions denses se sont tenues en 2018 :

- 3e réunion : les 2 et 3 mars 2018 au Conseil de l'Europe à Paris ;

- 4e réunion : les 20 et 21 septembre 2018 au Conseil de l'Europe à Strasbourg.
- La recommandation a été revue en séance plénière de la GEC puis transmise au Comité des Ministres. Dans ce texte, il figure une compilation des normes internationales et européennes.

- Séminaire de formation : La cartographie des services de soutien aux victimes de violences à 'égard des femmes, 8 novembre 2018, Conseil de l'Europe, Strasbourg, https://www.coe.int/en/web/genderequality/training-seminar-vaw-8-nov-2018 ; https://rm.coe.int/mapping-support-services-vaw/16808ec66b

1.2 Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire (APCE)

Elvira Kovacs, Serbie, la préside en 2018. Une rapporteure générale sur la violence à l'égard des femmes coordonne le Réseau parlementaire pour le « droit des femmes de vivre sans violence ».

L'Union interparlementaire et l'APCE ont mené une enquête qui révèle que 85 % des femmes parlementaires sont victimes de violences psychologiques, 46 % de menaces de mort ou de viol, 58 % ont été la cible d'attaques sexistes sur le web, 67 % de remarques sur leur apparence physique ou fondées sur des stéréotypes de genre, 25 % de harcèlement sexuel et 14 % de violences physiques.
Il y a un faible taux de signalement qui est à mettre en relation avec le fait que très peu de Parlements ont des mécanismes pour mener des enquêtes. Par conséquent, le taux d'impunité est aussi très élevé. La meilleure solution pour endiguer ce sexisme c'est d'avoir plus de femmes élues. Un scandale est en cours en Islande où 6 députés sont mis en cause.

La commission soutient la Convention d'Istanbul, ses membres agissent dans leurs Parlements nationaux.

Quelques sujets traités cette année :

- Promouvoir les droits des personnes appartenant aux minorités nationales ;
- Inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail : faire évoluer les mentalités
- Autonomisation, un moyen crucial pour garantir les droits des personnes intersexes ;
- Identité de genre : il faut faire évoluer notre approche dépassée ;
- Non à la discrimination dans l'accès à l'emploi ;
- Reconnaitre les langues des signes comme des langues officielles ;
- Fin à la discrimination des familles arc-en-ciel.

Sans possibilité depuis quelques mois d'avoir les dossiers en copie, même en représentant un des piliers du Conseil de l'Europe, les séances ont eu lieu :

- 22, 23, 24, 25 janvier 2018, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 23, 24, 25, 26 avril 2018, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 5 juin 2018, Conseil de l'Europe, Paris
- 25, 26, 27, 28 juin 2018, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 19 septembre 2019, Conseil de l'Europe, Paris
- 8, 9, 10, 11 octobre 2018, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 3 décembre 2018, Conseil de l'Europe, Paris

Cette commission est saisie pour avis de la compatibilité de la Convention Européenne des Droits de l'Homme à laquelle on adhère et qu'on respecte pour être membre du Conseil de l'Europe et la Déclaration du Caire imposée aux Etats membres de l'Organisation Islamique de Coopération, affirmant l'inégalité entre les hommes et les femmes dans son préambule et relevant dans le corps du texte l'égalité en dignité mais pas en droit.

Avec cette commission, nous avons à nouveau participé à la campagne contre le Cancer du sein en octobre 2018.

1.3. **Le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul,** réunions les 30 janvier et 24 mai 2018

Le Comité des Parties s'est réuni le 30 janvier 2018 au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Les élections du bureau ont porté au poste de présidente, Elisabeth Walaas, Représentante

de la Norvège, Gilles Heyvaert, Représentant de la Belgique, João Maria Cabral Représentant du Portugal.

Les 33 ratifications imposent d'augmenter le nombre d'experts du GREVIO de cinq membres, ce qui a eu lieu à la 5e réunion le 24 mai 2018.

La signature de l'Union Européenne permettra d'intensifier la lutte contre le fléau qu'est cette violence et également la mise en place d'un code de conduite. De nombreux pays en dehors du Conseil de l'Europe s'intéressent à la Convention comme le Japon, les pays du Maghreb, ainsi la Tunisie et le Maroc qui ont adopté de nouvelles lois.

Le 25 octobre 2018, la Présidente du Grevio indique au Comité des Ministres que « le suivi de la mise en œuvre de la Convention montre que celle-ci a déjà un impact positif sur la vie des femmes en Europe: les lois sont modifiées et les services de protection et de soutien sont renforcés, les infractions pénales sont liées au mariage forcé, le harcèlement et les mutilations génitales féminines sont identifiés et les dispositions relatives au viol sont en train de changer, donnant lieu à un débat public important sur le consentement aux actes sexuels »

Des visites ont eu lieu en Autriche, à Monaco, en Albanie, au Danemark, au Monténégro, en Turquie, au Portugal, en Suède, en Finlande, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Serbie, en Espagne, en Andorre, en Belgique. Les six premiers pays visités ont montré une satisfaction commune, sur la manière de travailler avec le GREVIO, les Etats facilitant les visites. Les Etats apprennent beaucoup de ces visites et s'en sentent renforcés. La place des OING est attendue et essentielle.

Les liens avec le CEDAW, particulièrement sur la collecte des données et la manière de coopérer sont utiles. La Finlande prépare son rapport pour le CEDAW en parallèle, ce qui devrait alléger le travail exigé.

1.4. **Le Comité Directeur pourles Droits de l'Homme (CDDH) -** Conférence Ministérielle à Londres 15, 16 novembre 2018

Ayant participé au groupe de rédaction d'un *Outil des bonnes pratiques visant à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé* à destination des États qui a été adopté par le Comité des Ministres le 13 juillet 2017 et qui permet d'avoir un panorama des législations en vigueur et des pratiques pour lutter et éradiquer ces pratiques, j'ai été invitée à participer à la Conférence ministérielle tenue à Londres les 15 et 16 novembre 2018 « *Policy for Progress: Ending FGM and Forced Marriage* ».

Le but est de sensibiliser le Comité des Ministres sur les efforts pour prévenir les mutilations génitales féminines et combattre les mariages forcés particulièrement des enfants, car ce sont des viols.

1.5. **Forum mondial de la démocratie,** Strasbourg, 19, 20 et 21 novembre 2018

Le Forum mondial de la démocratie du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2018 sur le thème "Égalité des genres et droits des femmes", a été le lieu de nombreuses interventions montrant des progrès évidents, mais aussi des freins.

Sur le site Web, vous trouverez les programmes, les interventions, les Labs et leur podcast. Le lab 7, parrainé par la Conférence des OING avait comme sujet : "La réduction de l'écart entre les sexes dans l'économie conduira-t-elle à une plus grande égalité politique?"

Modérer ce Lab a été un plaisir avec trois initiatives soutenues également par le

département du Bas–Rhin. Elles ont pour objectif de sensibiliser le monde du travail aux questions d'égalité de trois manières différentes, l'une créée par l'État, la deuxième à partir de la base et la troisième par une saisine des femmes cadres dans des entreprises scientifiques et technologiques.

"*Talent naar de top*" est présenté par *Talent to the Top Foundation*, créée par les Pays-Bas. Elle propose aux entreprises une charte et de les aider à changer leurs méthodes de travail, leurs règles internes.

La deuxième initiative, *Fearless Futures*, du Royaume-Uni, répond à des questions personnelles telles que l'homophobie et le racisme, afin de sensibiliser à l'inégalité grâce à une formation renforçant une communauté d'expériences vécues centrées sur la lutte pour l'égalité.

Enfin, la troisième initiative, celle parrainée par la Conférence des OING, "Le Cercle Inter'Elles", un réseau de réseaux, a démarré avec des femmes dans des entreprises spécialisées dans les technologies et les sciences, décrivant les pierres d'achoppement des carrières, des salaires et des femmes occupant des postes de décision, avec une articulation vie privée/vie professionnelle. Les hommes réfléchissent avec elles et tous agissent au sein des entreprises. Une réunion de ces réseaux a lieu une fois par an autour du 8 mars.

Il est apparu essentiel de mettre en place des structures efficaces dans les entreprises pour permettre du *coaching*, du *mentoring* dans un cadre adapté, dépassant les clivages habituels de relations de travail.

Grâce à la Conférence, nous avons eu des intermèdes artistiques qui ont eu du succès.

2. Participation active au sein de la Conférence des OING

En charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes, j'ai été présente à toutes les réunions de la Conférence des OING tenues en 2018, de la Commission permanente et du Bureau, et quand j'ai pu à la *task force* migration qui fait un bon travail.

- 24 janvier 2018 : préparation de l'argumentaire et de la Résolution adoptée « Utilisation de l'expression « Droits humains » au lieu de « Droits de l'homme » au sein de la Conférence des OING ;

- 25 janvier 2018 : organisation d'une Formation/information « LGBTI, Réfléchissons ensemble », en coopération avec l'Assemblée Parlementaire, les intervenant étaient :

    - Piet de Bryun, parlementaire belge, Rapporteur de la Commission égalité de l'ACPE sur le sujet LGBTI
    - Manuel Tornare, parlementaire suisse, ancien maire de Genève
    - Nils Warner, Royaume uni, ILGA Europe
    - Wielie Elhorst, Pays-Bas et Misha Cherniak, Pologne, Forum européen des LGBT Chrétiens
    - Eleni Tsetsekou Cheffe d'unité, orientation xexuelle et identité de genre du Service anti discrimination
    - Evgenia Giakoumopoulo, conseillère de programme, Orientation sexuelle et identité de genre du Service anti discrimination
    - Géraldine Mattioli-Zeltner du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Les intervenants ont tous fait état d'une situation préoccupante dans divers pays où les droits des LGBTI sont bafoués. Les actes sont joints et seront disponibles sur https://www.annenegre.com/.

- 21 au 23 mai 2018, voyage en délégation avec Anna Rurka sur la place de la société civile dans le processus de construction de la pensée démocratique au Royaume uni ;

- 26 juin 2018 : intervention dans la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING, sur le thème de la participation des femmes dans la vie politique et publique ;

- Participation au groupe de travail présidé par Anje Wiesinga jusqu' en juin 2018 et au *side-event* du 27 juin 2018, "Contribution des femmes à la paix mondiale en mettant en oeuvre la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité » ;

- 28 juin 2018 : « La Charte sociale européenne, un point d'appui pour l'égalité entre les femmes et les hommes » avec Jean-Michel Belorgey, président sortant du Comité européen des droits sociaux. Anne Nègre, avocate au Barreau de Versailles a expliqué la genèse et le déroulé des 15 réclamations collectives déposées par le Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités, GEFDU, sur deux violations de la Charte sociale par le non-respect du travail égal et du salaire égal entre les femmes et les hommes et la sous-représentation des femmes dans les postes de prises de décisions des entreprises privées ;

- Création de la *task force* sur l'égalité entre les femmes et les hommes que Farouk Alloush, Eurodoc, prend en charge sous ma responsabilité ;

- Le groupe de travail 'perspectives de genre' est présidé depuis juin 2018 par Bettina Hahne, *Soroptimit International of Europe*, avec pour mission première de coordonner le travail des rapporteurs à l'égalité. Ce groupe de travail dépend de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux et de moi –même comme responsable de l'égalité au sein de la Conférence.

3. Représentations, Actions de lobbying

Diverses missions de représentations dont :

- 16, 17, 18 avril 2018 « *Women'Forum* » du Commonwealth, Londres ;

- 23 avril 2018, dans le cadre des Journées d'Etudes sur le sujet « Migration dans et vers l'Europe d'une perspective des femmes » de l'Alliance européenne d'organisations féminines catholiques, il m'a été demandé d'intervenir sur « Migration - la perspective de genre du Conseil de l'Europe et la Convention d'Istanbul » ;

- 24 avril 2018 : rencontre de Gudrun Mosler-Törnström, Présidente de Congrès des pouvoirs locaux et régionaux avec Katarzyna Sokolowska, rapporteure du Bureau et Gerhard Ermisher, Vice-Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux. Le but est de recréer une dynamique de liens avec cet autre pilier du Conseil de l'Europe ;

- 3, 4 mai 2018 : invitation par le Conseil de l'Europe à participer au lancement de la Stratégie de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2018-2023 à Copenhague ;

- 7, 8 mai 2018 : invitation par *European Trade Union Confédération Education* à intervenir sur le sujet "*Enhancing gender equality in and through education*" à Bakou, Azerbaïdjan. Il était intéressant d'être en contact avec des représentants syndicaux de l'éducation des

pays très à l'est de l'Europe et de constater que les programmes exposés au cours de la Conférence prenaient en compte l'égalité ;

- 27 au 31 août 2018 : invitation à intervenir au 8e Congrès international de recherches féministes francophones, Université de Paris X Nanterre, France

- 4, 5 octobre 2018 : représentation de la Conférence à l'Académie européenne du Grand Est, Parlement Européen ;

- 15 décembre 2018 : membre d'un jury d'éloquence, Mairie de Paris sur "Droits humains pour tout·e·s".

Nombreux lobbying ou défenses de droits fondamentaux des femmes

Nombreuses rencontres pour faire connaître la Conférence et ses actions sur l'égalité

Le travail d'équipe est essentiel et permet d'avancer sur le chemin de l'égalité.

Mes remerciements sincères aux membres des OING de notre Conférence qui évoluent vers plus d'égalité, bien sûr aux élus et responsables de la Conférence et sa présidente, aux membres de ses commissions, de ses groupes de travail ainsi que d'OING Services.
Les divers services du Conseil de l'Europe sont toujours ouverts et réceptifs aux demandes de collaboration ou d'informations. Le support de *University Women of Europe* (UWE) qui m'a élue en juin 2018 à sa présidence, est irremplaçable mais aussi toutes les OING impliquées dans l'égalité, de Sonia Bressler, philosophe qui tient mon blog, de Bettina Hahne, de Gabriela Frey, de Farouk Allouche, de Maritchu Rall, d'Hugo Charles Castelli Eyre, de James Barnett, bien sûr de Thierry Mathieu qui nous soutient sans relâche, et de tous les autres que je ne peux nommer. Toujours fidèles, l'association 'Réussir l'égalite entre les femmes et les hommes', toutes les amies de l'Association française des femmes diplômées des universités qui est la branche française d'*University Women of Europe* et de *Graduate Women International*, la Fédération internationale qui va fêter en 2019 son centenaire.

Approche intégrée « Jeunesse » - Rapport 2018

- Janvier 2018 : élection d'un Bureau dont 1/3 des membres sont issus d'organisations de jeunesse.

- Février 2018 : réunion avec **Anja Olin Pape, nouvelle Présidente du Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ)** et Joanne Hunting, secrétaire du CCJ, afin de créer un cadre de coopération concrète, pour développer un réel partenariat qui permettra de préparer et d'organiser des actions communes cohérentes, tenant compte des priorités du SG.

- Avril 2018 : **réunion avec le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** afin de **définir un premier axe concret de coopération** avec la Conférence **:**

  Connaissant l'engagement du Congrès et tout le travail qu'il a accompli en faveur de la jeunesse, les questions suivantes ont été posées :

  - comment les ONG (en particulier les ONG de jeunesse et les ONG œuvrant dans le domaine de l'éducation non formelle) pourraient contribuer au suivi par le Congrès de l'application de sa Charte révisée ?
  - dans quels domaines, selon le Congrès, la Conférence pourrait apporter un soutien, sachant que ses ONG membres sont disséminées dans tous les États membres et sont prêtes à jouer un rôle actif ?
  - la Conférence des OING pourrait-elle jouer un rôle **actif** dans le cadre du « Programme jeunesse » des sessions du Congrès ?

- Avril 2018 : Élaboration d'une **Feuille de route Jeunesse** rattachée au Plan d'action 2018-2021 de la Conférence des OING et **unanimement validée par toutes les OING membres** à la session de juin 2018.

- Suivi du forum interactif marketplace consacré à la « Citoyenneté numérique » de juin 2017 avec les ONG de jeunesse qui y ont participé, en coopération avec le groupe de travail transversal sur la citoyenneté numérique.

- **Partenariat avec le Service de la jeunesse et le Forum européen de la jeunesse** pour la réunion consultative sur « le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile », Centre européen de la jeunesse, 7 novembre 2018

  - participation à la réunion préparatoire organisée par le Service de la jeunesse du CdE avec les trois partenaires en août (3 jours)
  - participation en tant que facilitateur et coorganisateur à la réunion consultative sur « le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile », Centre européen de la jeunesse, 7 novembre 2018 ;
  - participation de la Présidente de la Conférence à la session d'ouverture
  - participation de cinq OING membres
  - exposé du Président du Conseil d'experts

- **Participation en qualité de conseiller à la consultation** organisée par le Service de la jeunesse sur **l'Agenda jeunesse 2030** du Conseil de l'Europe **;**

- Participation de la Conférence portée à **deux** représentants officiels à la 40e réunion du Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ)/39e réunion du Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) dans le but de développer une coopération plus systématique sur de réelles actions conjointes.

- OING membres encouragées, à chaque session, à soutenir (financièrement) les membres plus jeunes à participer aux sessions !

- **Rencontre avec le Président de l'Assemblée parlementaire (APCE)** pour discuter de la coopération spécifique avec l'APCE sur les questions de jeunesse

- Engagement d'une coopération avec le Partenariat UE-CdE dans le domaine de la jeunesse avec un projet pour la session d'avril 2019 de la Conférence des OING

- **Examen de la faisabilité d'ajouter un lien « jeunesse » sur le site web de la Conférence**

- **Travail sur des projets parallèles aux dossiers prioritaires du CCJ/CMJ et aux priorités de la Conférence** et sensibilisation aux préoccupations de la jeunesse au sein des trois commissions thématiques des OING :

  - Effort pour mettre en place une coopération constructive entre le Rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes du CCJ/CMJ et la Vice-présidente en charge de l'égalité de la Conférence des OING

  - Effort pour mettre en place une coopération constructive entre les groupes de travail de la Conférence des OING et les groupes de discussion sur les priorités du CCJ :

  ❖ Groupe de discussion sur les priorités 1 - Accès aux droits :
    - Éducation aux droits de l'homme avec les jeunes / Éducation à la citoyenneté démocratique
    - Mise en œuvre de la Recommandation CM sur l'accès des jeunes aux droits
    - Suivi NHS et éducation aux médias
    - Le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile

  ❖ Groupe de discussion sur les priorités 2 - Participation des jeunes et travail de jeunesse
    - Stratégie sur la gouvernance de l'internet

  ❖ Groupe de discussion sur les priorités 3 - Sociétés inclusives et pacifiques

    - Consolidation de la paix, dialogue interculturel et lutte contre l'extrémisme violent
    - Les jeunes réfugiés et migrants en transition vers l'âge adulte
    - L'intégration des jeunes réfugiés
    - Égalité et dignité humaine

  - Établissement d'une liste des organisations de jeunesse à même de soutenir chaque groupe de travail.

- Organisation d'une première réunion d'information de la Conférence des OING à Bruxelles avec des OING de jeunesse membres

- Communication et construction de relations de collaboration régulières avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, le Forum européen de la jeunesse ou d'autres OING de jeunesse membres ou non membres

La participation active des jeunes citoyens aux travaux de la Conférence est décisive pour garantir sa représentativité. Une telle participation permettrait de faire mieux connaître les préoccupations des jeunes et d'accroître l'efficacité de la Conférence.

Liste des comités intergouvernementaux et autres structures où la Conférence des OING est représentée

Comités intergouvernementaux

Type	Acronyme	Nom du comité
Comité directeur	**CDDH**	**Comité directeur pour les droits de l'homme**
Organe subordonné	CDDH-MIG	Groupe de rédaction sur les migrations et les droits de l'homme
Organe subordonné	CDDH-EXP	Groupe de rédaction du CDDH sur la liberté d'expression
Organe subordonné	DH-SYSC	Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme
Organe subordonné	DH-SYSC-II	Groupe de rédaction sur le suivi du rapport du CDDH sur le future à long terme de la Convention
Organe subordonné	DH-SOC	Groupe de rédaction sur les droits sociaux
Organe subordonné	DH-GDR	Comité d'experts sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme
Organe subordonné	DH-BIO	Comité de bioéthique
Comité directeur	GEC	Commission pour l'égalité de genre
Comité directeur	**CDCJ**	**Comité européen de coopération juridique**
Organe subordonné	**CJ-DAM**	**Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants**
Comité directeur	**CDMSI**	**Comité directeur sur les médias et la société de l'information**
Comité directeur	**CDDG**	**Comité européen sur la** démocratie et la gouvernance
Bureau élargi	CDDG	Bureau élargi
Groupe de travail	CDDG/GT-EP	Groupe de travail sur l'éthique publique
Groupe de travail	CDDG/GT-ED	Groupe de travail sur la démocratie électronique
Comité directeur	**CDPPE**	**Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives**
Comité directeur	**CDEJ**	**Comité Directeur Européen pour la Jeunesse**
Comité ad hoc	**CCJ**	**Conseil consultatif pour la jeunesse**
Comité ad hoc	**CMJ**	Comité mixte pour la jeunesse
Comité directeur	**CDCPP**	**Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage**
Groupe de travail	**CPP-ESA**	**Groupe de travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel**
Comité directeur	PECS	Plateforme européenne de cohésion sociale
Comité directeur		Plateforme thématique sur les droits sociaux et économique / COE-FRA-ENNHRI-EQUINET

Comités des parties

Nom du Comité
Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Comités gouvernementaux

Nom du comité
Comité européen des droits sociaux (sur invitation uniquement)

Accords partiels

Structure	Nom du comité
Commission de Venise	Réunion plénière (sur invitation uniquement)
Centre Nord-Sud	Comité exécutif

Autres / Others

Structure
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Comité de pilotage du Forum mondial de la démocratie